

**CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DE LA MOSELLE**

**1<sup>ère</sup> REUNION  
EXTRAORDINAIRE  
DU 21 MARS 2024**

**PROCES-VERBAL**





# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1<sup>ère</sup> RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2024

Séance du 21 mars 2024

---

## PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle des Délibérations - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, le 21 mars 2024.

La séance est ouverte à 9 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme LORIA-MANCK, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. DICK, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BENIMEDDOURENE, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNY, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, M. KIEFFER, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, Mme REBSTOCK, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL- MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents : Mme ARNOLD, M. CUNAT, M. DASTILLUNG, Mme HERZOG, M. KHALIFE.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Publié le 17 juin 2024

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

## 1<sup>ère</sup> Réunion Extraordinaire de 2024

Séance du jeudi 21 mars 2024

---

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme LORIA-MANCK

### ACCUEIL DE M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE ET DU CORPS PRÉFECTORAL - OUVERTURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

*(La séance est ouverte à 9 heures 14.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur le Préfet, mes collègues Conseillers Départementaux et moi-même, avons le privilège et le plaisir de vous accueillir dans cette enceinte et j'aurai l'occasion de l'évoquer dans mon discours d'ouverture de cette réunion traditionnelle extraordinaire permettant d'entendre le rapport des services de l'Etat pour l'exercice 2023, un rapport qui nous est présenté rapidement dans l'année. Cela a toujours été votre volonté de ne pas présenter un rapport de l'année N au moment de septembre de l'année N+1 parce qu'il n'a plus de sens. Vous l'avez fait dès votre arrivée.

J'ouvre donc très officiellement cette séance à la fois traditionnelle et extraordinaire.

### LISTE D'EMARGEMENT

**M. LE PRÉSIDENT.**-Je dois vous faire part des absences de :

- Mme ARNOLD Patricia
- M. CUNAT Jean-Claude
- M. DASTILLUNG Jean-Paul
- M. KHALIFE Khalifé

- Mme HERZOG Christine

Nous rejoindrons un peu plus tard, m'a-t-on dit, Mmes FIRTION, LORIA-MANCK, TONIN et BOHR.

Naturellement, il n'y a pas de délégation puisqu'il n'y a pas de décision. Il n'y a donc pas de procuration accordée à l'une ou l'autre d'entre vous.

*(Les autres conseillères et conseillers départementaux sont présents.)*

### **ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT**

**M. LE PRESIDENT.**- Je prononcerai assis mon discours d'ouverture. Comme je cèderai ensuite la parole à M. le Préfet pour à la fois présenter le rapport des services de l'Etat et ensuite répondre à vos questions. J'obligerais M. le Préfet, dans le parallélisme des formes à être debout toute la matinée.

*(Rires)...*

Je préfère être assis.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Je préfère aussi !

**M. LE PRESIDENT.**- Je n'en doute pas. C'est la raison pour laquelle, justement, je vous propose que nous restions tous les deux assis pour entendre votre présentation du rapport des services de l'Etat et vos réponses aux différentes interventions.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-préfets, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des Services de l'État, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames, Messieurs les Directrices et Directeurs des Services du Département, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais entamer mon propos liminaire en vous remerciant, Monsieur le Préfet, pour votre présence ainsi que celle de l'ensemble des représentants des services de l'Etat qui vous accompagnent lors de cette première Réunion Exceptionnelle pour l'année 2024.

Je sais me faire l'écho de mes collègues en vous accueillant avec plaisir, une nouvelle et dernière fois dans cette enceinte avant sa rénovation, à l'occasion de nos débats sur votre présentation du Rapport d'Activité des Services de l'Etat dans le

Département pour l'année 2023. A partir du mois de septembre, cette enceinte fera l'objet de gros travaux de rénovation, de réorganisation. Et nous avons pu, Monsieur le Préfet, vous présenter ce projet que vous avez validé puisque, là aussi, il relève d'une organisation partagée sachant que nous sommes, certes, ici chez nous mais que vous êtes notre voisin. Vous utilisez ces locaux et très naturellement je vous ai présenté ce projet qui va entrer en phase opérationnelle à partir du mois de septembre de cette année, les espaces seront revus et donc livrés à partir de septembre 2025. C'est notre objectif.

En effet, comme vous le savez, Monsieur le Préfet, nous avons beaucoup échangé à propos de ces travaux ainsi que nos services respectifs, nous entamerons à partir de cet été une cure de jouvence pour ces lieux qui en ont tant besoin après 50 ans d'existence.

Ces travaux seront l'occasion pour nous d'accomplir une transition nécessaire afin de sécuriser, moderniser et rendre plus accessible à tous ce lieu de la démocratie départementale qui a vu, d'ailleurs, évoluer la place de nos collectivités territoriales puisque, dans ces lieux, siégeaient à l'origine un Préfet aux côtés d'un Président de Département pour assumer la coprésidence de l'Assemblée Départementale et ensuite, décentralisation arrivant, l'autorité de l'exécutif était assumée pleinement et totalement par les élus départementaux. Nous sommes sur ce lieu de démocratie départementale et de relations avec les services de l'Etat qui se traduisent aujourd'hui par cette réunion.

A ce propos, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de citer un autre « père de l'Europe », -et n'y voyez aucune infidélité de ma part à Robert SCHUMAN- en la personne de Jean MONNET pour qui, « *la modernisation n'est pas un état de choses, mais un état d'esprit* ».

C'est ce qui anime notre Assemblée depuis de longues années ; une volonté de toujours se renouveler, de toujours nous porter comme relais de nos concitoyens et de leurs aspirations et, surtout, de toujours garder à l'esprit cette ambition sans cesse renouvelée d'anticiper des défis qui aujourd'hui nous font face... Et ils sont nombreux.

**En matière de développement durable** d'abord : Depuis plus de 10 ans, nous affichons une démarche volontariste et ambitieuse à travers « Moselle Durable ».

**En matière de soutien aux agriculteurs**, notamment en les aidant à faire face aux conséquences des épisodes de fortes chaleurs et de canicules grâce à notre « Plan Sécheresse ».

**En matière de santé**, avec la mise en place d'un COFIL de la santé. Je sais, Monsieur le Préfet, qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat mais nous sommes conscients de la préoccupation quotidienne de nos concitoyens, des Mosellans sur cette question qui doit tous nous rassembler et nous mobiliser, nous entendons être le relais et le partenaire dans toutes ces politiques de santé.

Nos collectivités doivent se saisir de cette question. Nous devons agir collectivement. Nous avons des échanges avec les services de l'Etat, l'ARS, la Région, ainsi que les différents acteurs de la santé en Moselle. C'est tout l'intérêt de cette mission dont j'ai chargé Messieurs les docteurs Pierre CUNY et Khalifé KHALIFE.

**En matière de logement** également, je me suis engagé, dans cet hémicycle, et devant vous, mes chers collègues, à trouver les moyens et les solutions adéquates et les outils adaptés à ces 48 500 logements vacants en Moselle dont la remise sur le marché serait si utile à tant de Mosellans.

**En matière d'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, avec notre nouveau schéma de la Moselle, nous avons été le 5<sup>ème</sup> département français à nous en doter. Ce choix ambitieux était une nécessité pour fixer notre jeunesse et faire venir de nouveaux talents. Il permettra de donner une chance à chaque jeune, quel que soit son origine sociale, son origine géographique ou son niveau de ressources. C'est le but de toute notre action départementale : être plus humaine et pragmatique mais surtout jamais isolée. Ce schéma n'a d'intérêt que s'il renforce nos liens opérationnels avec nos grandes écoles et notre Université de Lorraine.

Je pourrais poursuivre cette liste à la Prévert, et balayer l'ensemble de nos champs d'actions.

Par exemple, je n'ai pas mentionné les mobilités, pourtant un enjeu capital pour les Mosellans. A cela s'ajoute la question connexe des travailleurs transfrontaliers ; mais je sais que nombre de mes collègues auront à vous questionner en la matière.

La réalité est simple. Notre Département vit en phase avec la société, dans ses doutes et ses questionnements qui demandent à ce que nous agissions ensemble au

plus près de nos concitoyens et de leurs préoccupations, et pas uniquement depuis Paris.

Cette ère de changement dans laquelle nous nous inscrivons, où tout est bouleversé, parfois très vite, souvent trop vite, nous laisse à peine le temps de nous adapter.

Nous pouvons faire le parallèle avec les nombreux changements que subissent constamment nos collectivités ; à savoir nos **délimitations opérationnelles, nos compétences, nos moyens financiers**. Parfois de gré, trop souvent sans nous laisser véritablement le choix, ces bouleversements sont amplifiés par cette inflation normative qui a largement contribué à la dissolution des valeurs de la décentralisation.

Selon une enquête réalisée par Départements de France en juin 2023, plus d'un tiers des Présidents de département étaient favorables à la reconnaissance d'un **pouvoir réglementaire départemental**. Cela permettrait enfin la libre-administration de nos compétences que nous revendiquons pour une meilleure efficacité de l'action publique du quotidien, jusqu'au « dernier kilomètre ».

**Parlons aussi des moyens de la collectivité départementale**, en évoquant la réelle précarité financière dans laquelle s'enfoncent de plus en plus de départements de France, avec la diminution des DMTO ou plus globalement la perte totale d'autonomie fiscale des collectivités territoriales corrélée à l'augmentation des charges financières générées par nos compétences sociales en pleine déshérence.

J'ai, par ailleurs, eu l'occasion de rappeler tous ces éléments auprès de la mission VAUTRIN-RAVIGNON qui est venue ici en Moselle me parler du coût des normes et des doublons des compétences.

Notre collectivité défendra toujours cette proximité avec les territoires, avec nos concitoyens et cette pluralité dans nos modes d'actions, y compris lorsque cela peut déplaire à certaines administrations.

Nous devons retrouver du sens dans l'action au quotidien de tous ces élus territoriaux, de ces grenadiers voltigeurs de la République. Ils doivent bénéficier d'un véritable statut, d'une juste reconnaissance et d'une protection accrue, face à la dangereuse crise des vocations qui pourrait, à terme, ébranler tout l'édifice républicain de la proximité.

Aujourd'hui, tous ces dossiers structurels, financiers, opérationnels sont ouverts sans véritable réponse laissant ainsi la place aux forces de la discorde et de la haine, à celles des solutions de l'extrême et du rejet de ces valeurs de fraternité et de concorde fondatrices de la République.

Je me permettrais de citer Léon BOURGEOIS, homme d'Etat et premier Président de la Société des Nations, l'ancêtre de l'ONU, pour qui « *L'homme ne peut se soustraire matériellement ou moralement à l'association humaine. [...] L'homme isolé n'existe pas* ».

Notre Département, acteur des solidarités territoriale et humaine, doit continuer à porter cette ambition et ce devoir, d'aider au progrès ainsi qu'au développement auquel chaque individu aspire. Nous ne devons laisser personne de côté.

La solidarité est un droit que nous devons garantir. C'est l'essence même des missions de notre collectivité car, à travers elles, c'est un « quasi-contrat social » qui nous lie à chaque Mosellan.

Pour ce faire, notre action doit rester collective, avec toutes les composantes de notre territoire et naturellement aux côtés de l'Etat, Monsieur le Préfet.

A cette occasion, j'aimerais souligner la qualité du travail et de nos échanges réguliers, de notre action permanente, Monsieur le Préfet, sur des sujets divers allant des questions sociétales aux enjeux environnementaux ou encore de sécurité que nous gérons ensemble personnellement et à travers nos administrations respectives.

Cet exercice que nous perpétons aujourd'hui est le fruit et la démonstration d'un travail de longue haleine, sans cesse renouvelé, dans un temps qui se veut long et dans l'action qui se doit d'être source du mieux-vivre ensemble.

Ce dialogue doit rester constant entre nous car il est vital pour l'efficacité de nos politiques, il est vrai pour l'attractivité de nos territoires de Moselle ; il est vital pour la qualité du service public de proximité.

A ce moment de mon discours, je sais l'impatience de mes collègues, en cette matinée, de pouvoir entamer ce débat sur de très nombreux sujets dont vous savez l'importance tant ils nous lient au quotidien.

C'est avec grand intérêt que nous vous écouterons et que nous pourrons collectivement échanger à travers ce jeu des questions/réponses qui anime à chaque fois nos débats.

Notre partenariat évolue sans cesse. Nous l'observons à travers l'organisation des nombreux événements durant cette année dans le cadre particulier de Paris 2024, de ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils nous obligent fréquemment à nous rencontrer, parfois par le biais de nos services respectifs, mais dans le seul but que la Moselle sorte gagnante et nos concitoyens émerveillés par cet événement planétaire.

Nous avons, vous et moi, cette même volonté d'œuvrer pour le bien commun et pour ce territoire de Moselle que vous connaissez parfaitement qui est et restera le vôtre, j'en suis convaincu, Monsieur le Préfet.

Et nous l'avons encore démontré récemment à travers les Assises de l'eau que nous avons organisées, coprésidées et ouvertes ensemble. Cette thématique, comme bien d'autres, est importante car elle touchera drastiquement et tragiquement de nombreux Mosellans dans les années à venir alors que les ressources existent en quantité plus que suffisantes dans nos sous-sols.

Tous ces enjeux essentiels nécessitent cette qualité de partenariats quotidiens que nous portons ensemble.

Je pense que vous serez d'accord avec moi si j'inclus nos voisins naturellement frontaliers dans le partenariat, dans ce dialogue que nous avons au-delà des seuls acteurs internes à la Moselle.

C'est pourquoi, et après avoir pris connaissance avec grand intérêt de cet excellent rapport d'activité des services de l'Etat que vous nous avez transmis et qui vous a été distribué, je vous cède la parole, Monsieur le Préfet, en rappelant que nous avons espoir que l'Etat soit à nos côtés pour accompagner notre transformation dans l'intérêt de nos concitoyens et en nous donnant les moyens des ambitions collectivement partagées entre la Moselle et l'Etat français.

Vive la Moselle !

*(Applaudissements)...*

## **PRESENTATION DU DEROULEMENT DE LA SEANCE**

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur le Préfet, cette réunion est naturellement consacrée aux échanges pendant lesquels celles et ceux qui en ont exprimé le souhait pourront avoir la parole.

Mais avant d'aborder cette discussion, M. le Préfet nous présentera l'action des services de l'Etat en Moselle durant l'année 2023.

Ensuite, j'ouvrirai les débats que j'animerai tout naturellement tout en étant le gardien du temps. J'évoquerai les règles avant de céder la parole à celles et ceux qui ont souhaité prendre cette parole.

## **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT PAR M. LE PREFET DE LA MOSELLE**

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur le Préfet, je vous cède la parole.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames et Messieurs.

Merci, Monsieur le Président, pour votre accueil, pour la chaleur de vos propos que je partage et que je me permets de vous adresser en retour. Moi aussi j'apprécie la confiance, le travail partagé, le travail serein, la recherche ensemble de l'intérêt général. Nous avons les mêmes administrés d'une certaine manière.

Nous avons les mêmes ambitions que sont l'engagement pour valoriser les atouts du Département de la Moselle et aussi les mêmes incertitudes, les mêmes craintes. Vous avez parlé de vos inquiétudes financières, que n'en serait-il pour les inquiétudes du budget de l'Etat mais aussi contraint de faire des économies importantes. Nous avons la même inquiétude devant la crise des vocations que vous avez citées. Vous pensiez sans doute aux élus ; je pense aussi aux fonctionnaires. Et nous avons la même incertitude, la même inquiétude de voir concrètement se réaliser l'objectif, l'ambition de la solidarité devant une société toujours plus individualiste, toujours plus centrée sur les personnes, et vous avez raison d'en appeler aux grands ancêtres pour nous dire quel doit être notre cap.

Ce dialogue, à moi aussi, me plaît. J'apprécie cet exercice même si cette salle n'est pas le seul lieu de notre dialogue, heureusement, et j'ai plaisir à rencontrer les Conseillers Départementaux lors de mes visites, lors de réunions de travail sur différents sujets, et je sais que c'est un plaisir partagé avec l'ensemble de l'équipe de l'Etat que vous avez bien voulu inviter avec moi et qui m'accompagne. Et j'ai plaisir à vous présenter, si vous m'y autorisez, et leur proposer de se lever à l'appel de leur nom puisque notre équipe a été renouvelée, peut-être que certains d'entre vous ne les connaissez pas tous.

Nous avons accueilli depuis l'année dernière :

- Jacques BANDERIER, Sous-Préfet de Sarrebourg/Château-Salins,
- Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, Directrice de Cabinet qui est arrivée en février,
- Franck CHAULET, Sous-Préfet de Forbach/Boulay-Moselle qui est arrivé lundi dernier.

Voici pour les Sous-Préfets ; l'équipe a été profondément renouvelée.

Puis, dans les Directeurs -je ne peux pas mentionner tout le monde- je veux mentionner :

- Grégory PREMON, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- Claude SOUILLER, Directeur Départemental des Territoires,
- Rabah BELLAHSENE, Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Je m'arrêterai là dans le casting, si vous permettez ; je veux montrer par-là que le Préfet n'est pas seul, que l'Etat est animé par une équipe nombreuse, variée, engagée. C'est notre diversité qui fait notre richesse. En tout cas, c'est notre engagement qui fait notre efficacité.

Puis, ce matin, je vous demande de bien vouloir excuser l'absence de Richard SMITH, Secrétaire Général de la Préfecture qui me représente actuellement à une réunion des Préfets de la Région. Vous voyez quelle réunion j'ai préféré avec l'absolution de la Préfète de Région qui vous transmet ses salutations elle aussi.

Après cette introduction, certes, cette réunion est une tradition républicaine. Je crois même qu'elle est inscrite dans la loi. C'est aussi un moment d'échanges même s'il y a d'autres lieux d'exercice du débat. En tout cas, je suis heureux de le faire dans ce lieu, comme vous l'avez dit, de la démocratie départementale.

Plutôt que de lire mon rapport et de le commenter en détail, j'ai préféré centrer mon propos sur ce qui est devant nous : sur l'année 2024 pour vous présenter les grandes priorités du Gouvernement déclinées en Moselle.

Ensuite, j'évoquerai les grands rendez-vous de l'Etat pour la Moselle en 2024 et quelques mots sur la méthode pour terminer.

Les priorités du Gouvernement déclinées en Moselle c'est la feuille de route gouvernementale qui a été présentée par la Première Ministre en avril de l'année dernière et qui se compose de 4 priorités :

- Planifier et accélérer la transition écologique,
- Atteindre le plein emploi et réindustrialiser la France,
- Renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement,
- Bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics,

Je vais me permettre de décliner chacune de ces priorités en y ajoutant les appels à l'action sur lesquels le Premier Ministre a insisté dans son discours de politique générale le 30 janvier dernier. Il a insisté sur la valorisation du travail, sur la libération des initiatives, sur un nouvel élan de simplification, la nécessité de déverrouiller l'accès au travail. On sait combien ces enjeux ont été débattus et le sont toujours entre les élus, les entreprises et les particuliers. J'y ajouterai les axes que le Président de la République a donnés à l'administration de l'Etat le 12 mars dernier lors d'une grande rencontre avec les cadres dirigeants de l'Etat. Il a insisté sur 4 priorités :

1. La déconcentration. Vous l'avez souligné, Président, c'est vrai nous souffrons tous du fait que beaucoup de décisions sont encore prises à Paris. Je n'en donnerai pas d'exemple ici mais, nous aussi, nous ressentons le besoin de mieux faire coller les décisions à la réalité des départements. C'est peut-être encore davantage vrai dans un département frontalier où il y a des situations particulières et où dans le respect du principe d'égalité devant la loi et de l'unité de la République, qu'il n'est pas question de remettre en cause, il y a parfois une appréciation locale qui mériterait d'être mieux prise en compte. Nous le faisons déjà. C'est même le travail des Sous-Préfets, du Préfet au quotidien que de voir, dans la législation, comment appliquer la loi et les règlements au mieux mais le fait de transférer juridiquement des compétences supplémentaires, je crois, permettrait d'être plus réactif.

2. La simplification. Là, je vais assez facilement faire l'unanimité mais simplifier c'est compliqué parce que l'on remet en cause beaucoup de chasses gardées, beaucoup de cas particuliers qui ont, parfois, été demandés par ceux qui demandent maintenant la simplification. Donc, nous avons tous du travail et nous serions tous plus efficaces, je crois, et en tout cas plus réactifs si nous n'avions pas à nous poser, avant de prendre une décision, 50 questions pour savoir si l'on rentre dans le sous 4-3bz 2-42 mais que l'on applique la règle simple avec, peut-être, quelques variantes pour prendre en compte la diversité de notre société en évitant de les démultiplier à l'excès.

3. L'association de la population avec toujours ce souci de coller à la réalité de la vie et de recueillir les avis les plus divers. Cette réunion peut être une des modalités de cet exercice. Il y a beaucoup de procédures, d'enquêtes publiques ; cela nous semble parfois long et vous voyez combien la conciliation entre différents objectifs est parfois compliquée. On veut simplifier, accélérer mais on veut aussi concerter, et on veut être sûr de ne pas faire d'erreur. Donc, on entreprend souvent beaucoup d'études avant de passer à l'action.

4. L'obtention des résultats. Obtenir des résultats concrets, c'est ce que l'on appelait ces dernières années le dernier kilomètre, c'est-à-dire veiller à ce que les décisions prises aillent bien jusqu'aux personnes qui doivent en être destinataires. Je crois que cela concerne toutes les personnes publiques que de veiller à l'application concrète de nos décisions. C'est aussi un enjeu de crédibilité de la parole publique pour qu'il n'y ait pas de différence, de décalage entre les annonces, les décisions prises et portées à la connaissance du public et puis la réalité de ce qu'il voit.

Vous voyez les chantiers sont grands, vastes, nombreux, ambitieux mais c'est aussi cela qui nous anime.

J'en viens aux quatre priorités que j'ai annoncées.

**La transition écologique** avec l'objectif d'ici à 2030 de baisser de 55 % l'émission de gaz à effet de serre par rapport à ce qui était émis en 1990.

Nous avons fait plus de la moitié du chemin depuis 1990. Depuis cette date, il s'est écoulé 34 ans et il nous reste 6 ans. Nous devons faire en 6 ans presque autant que ce qui a été fait en 34 ans. C'est vous dire l'ambition de cet enjeu qui doit irriguer l'ensemble des politiques publiques avec pour objectif en 2050 la neutralité carbone sur le continent européen.

Pour cela, l'Etat s'est doté de moyens que le Parlement a votés notamment ce que l'on appelle le « fonds vert » qui sera poursuivi en 2024 pour le soutien aux collectivités locales. Je rappelle qu'en 2023 plus de 22 M€ ont été attribués par l'Etat à des collectivités locales pour des projets s'inscrivant dans cette transition écologique, soit 237 projets dans le département de la Moselle et l'enveloppe du fonds vert en 2024 sera légèrement supérieure à 2023 ; elle passe de 2 Md€ à 2,1 Md€ pour l'ensemble de la France avec une priorité pour la rénovation des écoles et notamment un accent pour les Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Je ne vais pas détailler ici tous les exemples des 237 projets qui ont été subventionnés mais je peux citer la rénovation énergétique du gymnase de Bellecroix à Metz pour 378 000 € qui s'inscrit à la fois dans la priorité des scolaires, d'un Quartier Politique de la Ville qui montre aussi que la Métropole de Metz n'est pas absente des bénéficiaires de l'Etat.

Dans le domaine de la transition écologique, nous avons aussi la préservation de la ressource en eau avec la présentation par le Président de la République le 30 mars du « Plan Eau » pour répondre à ces défis du changement climatique et garantir à tous une eau de qualité tout au long de l'année.

Toutes ces mesures qui ont pour ambition de réduire de 10 % nos prélèvements d'eau d'ici 2030 peuvent être regroupées en trois familles :

- Organiser la sobriété des usages de l'eau,
- Optimiser la disponibilité de la ressource,
- Préserver la qualité de l'eau.

C'est un objectif commun que vous avez rappelé, Président, que nous avons travaillé le 13 février lors de ces Assises de l'eau réalisées conjointement et pour lesquelles nous sommes partis d'un constat assez fort de la disponibilité en Moselle d'une abondante ressource en eau dans notre sous-sol qui nécessite d'être valorisée, dépolluée et de réfléchir à son utilisation. Cela nécessitera certainement des investissements importants mais c'est une chance que nous avons d'avoir cette ressource en eau quand on pense à tant d'autres départements en France qui souffrent plutôt d'une pénurie d'eau. Nous avons vu, encore lundi dernier, avec la visite du Ministre de l'Agriculture combien l'eau ne manque pas dans les champs actuellement en Moselle, et c'est une des difficultés de la profession ces dernières semaines.

**La réindustrialisation et l'emploi.** Je ne vais pas détailler toutes les politiques mais manifester et rappeler le soutien de l'Etat aux projets industriels majeurs sont portés par des groupes industriels qui ont choisi de s'installer en Moselle à la fois par l'attitude générale de l'Etat souhaitant accueillir en France des grands investissements et aussi par la situation géographique de la Moselle et par la tradition industrielle du Département, par l'état d'esprit industriel de ceux qui vivent et qui donnent à ces groupes industriels tous les meilleurs espoirs, les meilleures garanties que leurs projets pourront aller au bout et qu'ils trouveront aussi des personnes engagées et capables de valoriser ces processus.

Nous avons notamment le projet Holosolis à Hambach et le projet Parkes à Carling sur lesquels les équipes de l'Etat travaillent beaucoup. Certains d'entre vous y sont d'ailleurs associés avec des réunions très régulières pour veiller au cadencement de l'avancement des projets avec un COPIL qui se réunit tous les deux mois et qui fait, à chaque séance, le constat d'avancée dans la préparation des décisions administratives. On retrouve cet enjeu de la simplification : pourquoi est-ce si compliqué d'accueillir et d'installer une industrie ? Parce qu'il y a différents intérêts publics qu'il s'agit de protéger et notamment celui de l'environnement, de veiller à la ressource en eau, à l'utilisation de l'eau par ces industriels, au rejet de l'eau qui sont des enjeux compliqués. Pour le projet de Carling, nous arrivons à mener parallèlement le processus administratif de délivrance d'autorisation et le processus physique de dépollution des sols de l'ancienne cokerie.

Pour l'instant, tout ceci suit son cours selon le calendrier prévu. En tout cas, j'y prête une attention particulière avec les Sous-Préfets concernés et les services. Je remercie particulièrement l'UD-DREAL de son attitude très constructive. Nous avons pratiqué une méthode un peu différente en n'attendant pas le dépôt officiel des dossiers mais en facilitant un travail préparatoire en amont de discussions informelles entre l'industriel et l'administration pour qu'une fois le dossier, officiellement déposé, ait toutes les chances d'avancer à un rythme soutenu. Je crois que c'est très apprécié par les industriels -ils le disent- et c'est une de nos réponses à la complexité de la réglementation que de travailler le plus étroitement possible avec ceux qui devront la mettre en œuvre et l'appliquer pendant des années, voire des dizaines d'années.

Cela vaut aussi avec le Sous-Préfet de Thionville et les élus notamment la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch qui mène une réflexion sur le site de

Patural à Hayange avec un engagement avec l'ensemble des collectivités locales concernées. Vous avez parlé de consensus ; c'est tout à fait manifeste de voir que, sur les grands enjeux, on peut arriver à travailler tous ensemble pour l'intérêt général.

**La sécurité.** Je ne vais pas reprendre ici toutes nos difficultés et nos enjeux mais je voudrais seulement mentionner que la priorité c'est la lutte contre les stupéfiants. La diffusion des produits stupéfiants connaît une certaine ampleur. Il faut bien voir que c'est une délinquance qui, à la fois, nuit à la santé des personnes, trouble la tranquillité de la vie dans de nombreux quartiers et est aussi la mère de beaucoup d'autres délinquances. Le trafic de stupéfiants est parfois la cause du trafic d'armes, de cambriolages, d'accidents de la route et, en plus, il alimente des mafias internationales qui finissent par avoir un pouvoir considérable et qui peuvent, dans d'autres Etats, venir à menacer globalement la sécurité et l'autorité des personnes publiques.

Nous avons aussi l'enjeu du passage de la flamme olympique le 27 juin et celui de la flamme paralympique le 25 août qui mobilisent de façon exceptionnelle les forces de sécurité pour ces journées et aussi pendant tout l'été. Je voudrais rassurer certains élus qui s'en sont ouverts auprès de moi. La sécurité continuera à être assurée au cours de l'été comme elle l'a été les années précédentes. Le fait que des renforts soient envoyés sur les lieux d'épreuves des Jeux Olympiques ne diminuera pas notre vigilance dans le domaine de la sécurité ici en Moselle. Ce sont tous les fonctionnaires qui sont privés de congés, les congés sont décalés, qui seront envoyés à Paris ; et nous garderons le même dispositif de sécurité que les étés précédents.

Il y a toujours l'objectif de sécurité routière avec les priorités en direction des seniors, de la lutte contre la vitesse excessive, contre la conduite sous alcool ou stupéfiant, contre l'usage des distracteurs -c'est un mot qui englobe à la fois le téléphone et le GPS- Qui d'entre-nous n'a pas été surpris par un regard trop prolongé sur le GPS pour chercher son chemin ? Heureusement, chacun rectifie mais il suffit d'une fraction de seconde pour prendre des risques inutiles. Puis, nous avons une cinquième priorité en direction des deux roues motorisées.

**Le souci d'égalité des territoires.** Là, je veux remercier l'ensemble des élus souvent des Maires, des Présidents d'intercommunalité mais certains d'entre vous, Conseillers Départementaux, le sont aussi qui ont accueilli et qui accueillent toujours France Services dans leur commune. Nous en avons 32 dans le département c'est-à-

dire que chaque habitant de la Moselle en a une à moins de 20 km de chez lui et, dans les zones urbanisées c'est un réseau encore plus dense.

L'Etat augmente son soutien aux gestionnaires de ces France Services puisque la contribution qui était à l'origine de 30 000 € est passée à 40 000 € en 2024 et s'élèvera à 50 000 € en 2026. Nous avons aussi une animatrice départementale qui anime ce réseau, c'est-à-dire qui va recueillir les bonnes pratiques, repérer ceux qui font bien pour le diffuser à l'ensemble des France Services.

Nous avons accueilli -je dis nous parce que vous en faites aussi partie- 100 000 personnes en Moselle dans les France Services. C'est une augmentation de 60 % par rapport à 2022. Le taux de satisfaction du public est de 96 %. Peu de services publics peuvent afficher ce taux de satisfaction. J'ai toujours à cœur de veiller à la qualité et à l'extension des services rendus. C'est ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous appliquons les directives nationales qui ont ajouté aux neuf opérateurs d'origine l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour renseigner le public sur 'Ma PrimeRénov' et puis les démarches liées au chèque énergie qui sont animées par le Ministère de l'Economie permettant au public, je l'espère, d'être renseigné du mieux possible.

Nous avons aussi le dispositif Villages d'avenir qui a permis de sélectionner 22 communes pour porter un accent particulier sur leurs projets d'investissement qui peuvent être dans des thématiques très variées : l'accueil d'une maison de santé, la rénovation d'un bâtiment public, l'extension d'un équipement public, toujours dans l'axe de la transition écologique.

C'est aussi le programme France ruralité qui, en plus du « Villages d'avenir », a pour objet d'apporter des solutions aux problèmes du quotidien avec un ensemble de mesures concrètes et immédiates. Un fonds de soutien pour la mobilité de 90 M€ pour la France entière a été créé pour accompagner les autorités organisatrices de mobilités rurales. Deux communes en Moselle lauréates du programme Villages d'avenir ont pu être sélectionnées pour la création et la réflexion de voies piétonnes ou voies cyclables.

Dans le domaine de la culture, c'est la meilleure protection du patrimoine religieux. Lors de la dernière réunion de la commission des élus DETR, nous avons examiné les dossiers de quatre communes visant à rénover un édifice culturel dans la commune. J'ai suivi les avis de la commission en accordant des subventions qui vont jusqu'à un taux de 50 %. Dans des petites communes, l'édifice religieux est souvent le bâtiment qui a le plus de valeur architecturale et je dirais aussi de valeur sentimentale

commune avec la mairie mais auquel souvent les gens sont très attachés et dont la réparation entraîne des dépenses hors de proportion. Avec les finances communales, il faut des subventions très significatives pour leur permettre de maintenir ces bâtiments.

Toujours dans le programme France ruralité, je veux répondre par avance à certaines inquiétudes sur la transformation des zones de revitalisation rurale (ZER) en France ruralité, c'est-à-dire un nouveau zonage qui, pour la Moselle, voit à la fois des communes en sortir et d'autres y entrer. Comme à chaque modification de carte de tel ou tel avantage, cela suscite des interrogations mais je peux assurer que les entreprises qui ont bénéficié du dispositif des zones de revitalisation rurale continueront à en bénéficier jusqu'au terme de la durée prévue même si la commune ne peut plus l'ouvrir à de nouvelles entreprises. Ce dispositif avait été relativement peu utilisé par les communes concernées puisque, au cours des trois dernières années, seulement 77 entreprises avaient bénéficié des dispositifs de la zone de revitalisation rurale. En tout cas c'est l'ensemble du bassin de vie de Dieuze pour 38 communes et de Morhange pour 57 communes qui intègre le nouveau dispositif de France ruralité.

A côté des communes rurales, nous avons aussi l'engagement des avenants aux contrats « Politiques de la ville » qui sont en cours et devraient être signés dans les prochaines semaines après que les communes et les intercommunalités aient délibéré en insistant sur l'emploi, la langue française, l'intégration des personnes dans ces quartiers.

Après la déclinaison de ces politiques gouvernementales, j'en viens aux grands rendez-vous pour la Moselle en 2024, c'est-à-dire les dossiers plus particuliers à la Moselle sur lesquels l'Etat s'attache à les faire aboutir et avancer dans l'intérêt du Département.

Je veux d'abord mentionner l'autoroute A31 bis. Vous savez quel est mon engagement personnel tant je suis convaincu de sa nécessité. La concertation publique a eu lieu il y a un peu plus d'un an. Le Ministre des Transports a annoncé en venant à Metz le 15 décembre dernier, le choix de la variante retenue qui consiste, toujours dans le cadre d'une concession, à élargir l'autoroute A30 entre Richemont et Fameck à l'échangeur que l'on appelle Sainte-Agathe, à créer un nouveau tronçon d'environ 8 kms entre Sainte-Agathe et Thionville Ouest à l'échangeur de l'Etoile numéro 42. Ce nouveau tronçon étant composé d'un tunnel de plus de 2 km de long et, ensuite, plus au Nord,

l'élargissement de l'autoroute à 2x3 voies entre Thionville et la frontière luxembourgeoise.

Nous sommes actuellement dans la préparation du dossier d'enquête publique qui sera soumis ensuite à des consultations au niveau gouvernemental et une enquête publique que j'ai demandée aux services de prévoir pour le dernier trimestre de l'année 2024. Les discussions avec les élus locaux concernés se poursuivent comme elles l'ont été d'ailleurs depuis plusieurs années pour essayer d'adapter le projet. Il a déjà été modifié par rapport au projet initial en veillant à une meilleure fonctionnalité des échangeurs pour que l'autoroute ne traverse pas cette partie du département mais permette à tous ceux qui vivent et y travaillent d'y entrer et d'en sortir. Puis, il reste différents enjeux d'insertion dans l'environnement de protection de la tranquillité des riverains qui sont actuellement travaillés pour la mise au point du dossier d'enquête publique ; le Sous-Préfet de Thionville a des discussions particulières avec les élus et les entreprises concernés. Nous avons réussi à trouver un tracé qui ne prévoit aucune expropriation d'habitation mais cela ne veut pas dire aucune expropriation tout court. Il y aura vraisemblablement des entreprises qui devront déménager moyennant comme le dit la déclaration de 1789 une juste et préalable indemnité. C'est l'intérêt général qui le commande mais je crois que beaucoup d'entre vous sont sensibles au fait que l'on a réussi -et c'est un des fruits de ce dialogue- à ce qu'aucune expropriation d'habitation ne soit envisagée.

Autre dossier qui nous engage en Moselle ; la préparation des Jeux Olympiques dans cette année sportive puisque la Moselle est labellisée pour ces Jeux Olympiques Terre de Jeux 2024 :

- Les Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août ;
- Les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre ;

- Et la volonté partagée avec le Département d'associer la jeunesse aux valeurs du sport. Cela ne doit pas être seulement un événement médiatique, sportif international mais aussi une occasion de renforcer l'adhésion de la jeunesse non seulement dans la pratique sportive mais également dans les valeurs du sport au travers de différents dispositifs qui ont été mis en place avec le Département.

Ce temps fort marqué par le passage de la flamme aura lieu le 27 juin où nous aurons 100 relayeurs et 7 communes directement traversées qui seront un peu comme

des étapes du Tour de France finalement. En tout cas, c'est dans cet esprit que la sécurité du passage de la flamme est préparée avec une incursion sur le territoire allemand et luxembourgeois pour nous rendre jusqu'à Schengen, une incursion d'une courte distance mais qui pose quand même certains enjeux de sécurité et de dialogue diplomatique. Nous y arriverons !

Tout ceci témoigne de l'engagement exceptionnel de la Moselle et de vous-même, Président, dans cet événement pour mettre en valeur les atouts du Département. Vous le faites déjà par l'accueil de délégations sportives en Moselle et, pour ma part, je me concentre sur l'enjeu de la sécurité : la sécurité du passage de la flamme avec le rôle que joueront de nombreux acteurs, police et gendarmerie nationale bien entendu, les polices municipales, les agents de sécurité privée, les bénévoles, tout ceci en lien avec les organisateurs d'événements qui se saisiront du prétexte soit du passage de la flamme soit pour organiser des événements dans les 7 communes concernées, soit dans d'autres communes même si, pour l'instant, nous n'avons reçu qu'un seul dossier d'une commune qui annonce des événements festifs. Donc, je lance à nouveau un appel aux communes pour nous indiquer le plus tôt possible les événements qu'elles souhaitent organiser pour que l'on puisse ensemble préparer la sécurité.

Quel que soit le thème, ce sont donc de nombreux défis à relever ensemble, défis partagés avec les communes et le Département pour lesquels une excellente coopération se manifeste, et c'est tout à fait nécessaire qu'il s'agisse de la transition écologique où nous avons à construire ensemble la feuille de route de la Moselle pour décarboner. J'ai engagé le 20 février la déclinaison de la planification écologique en Moselle, c'est-à-dire rechercher comment chaque commune peut, par une initiative particulière à laquelle elle est spécialement attachée ou pour laquelle elle dispose d'atouts particuliers, comment elle peut contribuer à cette réduction générale de l'émission des gaz à effet de serre. Ce sera l'objet, dans les prochaines semaines, de réunions dans les arrondissements avant de pouvoir présenter le plan départemental qui sera une série d'engagements pour vérifier que, même si tout le monde ne fait pas tout, il y a les industriels, les différentes professions, la profession agricole mais les communes, les intercommunalités, le Département ont aussi leur rôle à jouer et leur part à prendre aux côtés de l'Etat dans cette nécessaire transition écologique.

Engagement partagé aussi dans le domaine des mobilités avec l'application du protocole financier conclu avec le Grand-Duché du Luxembourg en 2018 et augmenté en 2021.

La réindustrialisation. J'ai cité l'action de l'Etat mais je rappelle que cette action réunit aussi les collectivités locales et que nous travaillons vraiment dans un esprit d'excellent partenariat. C'est ainsi que nous arriverons à résoudre de manière harmonieuse l'ensemble des défis face aux enjeux climatiques.

J'en viens à mon dernier chapitre et je souhaite vous indiquer quelques éléments de méthode.

Ce que je recherche en tout cas, et ce que je demande à mes équipes, c'est de s'assurer de la proximité, de la réactivité et de la simplification à chaque fois que cela est possible. Cette année sera dense, exigeante comme toutes les précédentes. Et nous avons à cœur de nous adapter encore davantage à la réalité du terrain en ayant le souci de pouvoir appliquer les réglementations de la manière la plus efficace possible. Cela veut dire, comme l'a indiqué le Président de la République le 12 mars, une meilleure unité et une cohérence des services de l'Etat, des opérateurs, des agences de l'Etat réunis autour du Préfet qui se voit confier un rôle de pilote de l'ensemble des services. J'ai plaisir à dire, pour avoir pratiqué l'administration centrale, c'est-à-dire le dialogue interministériel, que je suis heureux de dire que nous le pratiquons mieux ici dans le Département de la Moselle qu'il n'est pratiqué à Paris. Cela ne tient pas seulement à la valeur des personnes ; peut-être les enjeux sont-ils différents ? En tout cas, nous avons ici, sur le terrain, davantage conscience que chaque problème nous concerne tous et que c'est en contribuant à l'action de l'Etat, en apportant sa contribution que l'on va améliorer l'action de l'Etat dans son ensemble. Dans les ministères, les réunions interministérielles sont souvent assez dures. Il y a des enjeux financiers, des enjeux juridiques qui engagent lourdement dont peut-être les acteurs n'ont pas ensuite à traiter des conséquences concrètes. Ici, nous sommes proches de la population comme vous l'avez dit vous-même et nous avons donc cette volonté, cette responsabilité de trouver des solutions concrètes aux enjeux qui nous sont présentés.

Je suis particulièrement attaché à l'exercice de ce que l'on appelle le droit de dérogation c'est-à-dire l'application d'un décret d'avril 2020 qui donne au Préfet le pouvoir de s'écarter de certaines normes réglementaires, pas législatives, dans certaines matières et à certaines conditions. Les conditions font que cette opportunité

peut, à mon sens, trop rarement être mise en œuvre, mais en tout cas c'est l'occasion de s'interroger sur les décisions inopportunes que nous nous apprêterions à prendre quand l'application d'un règlement conduit à une décision dont on se dit que l'on ne devrait pas aboutir à ce résultat ; là, c'est l'occasion de vraiment s'interroger sur le pouvoir de dérogation et si jamais il ne peut pas être juridiquement mis en œuvre, de signaler au Ministère le caractère inopportun, inadéquat, mal construit, désuet, compliqué d'une réglementation pour l'inviter à la modifier.

J'ai pu le pratiquer une dizaine de fois en 2023 ; c'est trop peu. Je souhaite pouvoir faire davantage. En tous cas, les services de l'Etat sont sensibilisés ; ils le savent mais c'est un mouvement assez compliqué parce que tous nos fonctionnaires comme les vôtres, Monsieur le Président, sont pétris d'un état d'esprit, d'une formation qui vise, et c'est heureux, à la bonne application de la loi. Là, je viens leur demander de s'interroger si l'on ne pourrait pas ne pas appliquer la réglementation et si l'on ne pourrait pas faire autrement. Il y a donc une difficulté d'ordre culturel finalement à rechercher la possibilité de ne pas appliquer la loi. On applique toujours la loi. Le règlement, parfois, mérite d'être écarté pour trouver une solution individuelle, meilleure et mieux adaptée à la situation concrète.

C'est l'exigence que nous a donné le Président de la République de déployer l'action publique jusqu'au dernier kilomètre. Tous les ministères sont concernés et tous les Préfets bien sûr essaient d'appliquer au mieux et de veiller à l'application concrète des décisions du Gouvernement en améliorant la qualité du service public, en ayant un maillage du territoire avec notamment les France services, les permanences des Finances publiques, les brigades mobiles de gendarmerie, et nous en avons donné l'exemple ces dernières semaines en ouvrant nos sous-préfectures pour des permanences auprès des agriculteurs qui ont permis d'accueillir une quarantaine d'entre eux qui se sont manifestés pour évoquer le plus souvent des difficultés d'ordre financier ou d'ordre réglementaire dans l'obtention des aides de la PAC.

Tout ceci traduit un état d'esprit -une disponibilité des agents de l'Etat, des Sous-Préfets, des Directeurs- qui sera, bien entendu, poursuivi à chaque fois qu'un administré vient sonner à notre porte même s'il n'y a pas un dispositif particulier de permanence dédié pour tel ou tel secteur qui est en place en permanence.

Voilà ce que je voulais indiquer. Nous allons poursuivre, comme nous l'a demandé le Président de la République et spécialement dans les domaines de

l'éducation et de la santé, la méthode du Conseil National de la Refondation (CNR) pour recueillir les avis du public, des professionnels concernés, des élus, des secteurs économiques avant d'engager des décisions toujours dans cet état d'esprit de concertation et d'action que j'ai l'occasion d'animer lors de nombreuses réunions avec certains d'entre vous et l'ensemble des services de l'Etat.

J'ai peut-être été un peu long mais je voulais vous indiquer ces grandes lignes en vous remerciant encore, Président, de votre accueil. Tout ceci nous engage pour un travail riche, multisectoriel avec toujours l'objectif d'améliorer la qualité de la vie des habitants de la Moselle, d'améliorer la prospérité générale du département, de valoriser ses atouts et aussi, vous m'y autoriserez, de déployer et défendre l'action de l'Etat qui est garant de l'unité du pays. Nous sommes les représentants de cette république de proximité avec pour enjeu d'accompagner, de conseiller, d'orienter les administrés dans leur démarche et surtout d'obtenir des résultats concrets et visibles. Et ceci est vraiment un enjeu partagé avec tous les acteurs engagés dans la vie publique. Nous ne travaillons pas pour la satisfaction de remplir des tableaux ou d'avoir accompli tel ou tel objectif qui nous est assigné mais nous nous interrogeons toujours sur la traduction concrète, sur la réalité, sur le changement que cela peut apporter aux personnes qui en sont destinataires.

Je me propose maintenant, comme vous l'avez suggéré, de répondre à vos questions auxquelles je me permettrai d'associer à l'occasion les Sous-Préfets ou les Directeurs. Ce sera pour moi l'occasion de manifester le travail en équipe qui est le nôtre. Puis, ils viendront suppléer aussi mes ignorances et mes imperfections.

Merci.

*(Applaudissements)...*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci, Monsieur le Préfet, de ces propos qui rappellent la place de l'Etat sur les territoires. C'est important dans cette déconcentration dont nous avons besoin permettant en parallèle, et je l'espère, de renforcer la décentralisation. C'est ainsi que l'on pourra s'appuyer sur les deux jambes de la République. Pour nous, c'est essentiel : un Etat déconcentré et des collectivités décentralisées pour agir jusqu'au dernier kilomètre dans l'action de nos concitoyens et dans une vision naturellement nationale mais également dans une démarche d'adaptation territoriale à la volonté nationale. Vous l'avez dit vous-même, je crois que l'on ne gère pas les choses dans l'Indre, la Creuse ou le Gers comme on peut le faire en Moselle. Donc cette nécessité

c'est d'adapter également les politiques publiques au contexte territorial. C'est, je crois, ce qu'attendent nos concitoyens, et vous l'avez largement traduit par vos propos, par les décisions qui sont prises à l'échelle nationale mais également par votre volonté ; et ce droit à la dérogation est important parce que nous essayons en permanence de déroger pour être encore meilleur sur nos politiques publiques.

Je vous propose maintenant d'ouvrir la parole. Je commencerai par les trois Présidents de groupe. On leur accordera environ 5 minutes d'intervention. Ensuite, nous avons 21 demandes d'intervention que nous avons essayées d'organiser en fonction des thèmes abordés, ce qui est beaucoup et peu. On a déjà eu plus et moins. Nous les avons organisées par thème. Je demanderai à M. le Préfet de répondre par thème, pas à chaque intervention mais sur celles qui s'intègrent dans des thèmes particuliers. Ce sera donc 5 minutes pour les Présidents des trois groupes et ensuite 2 à 3 minutes pour les Conseillers Départementaux qui interviendraient à titre territorial. Je vous demanderai de respecter ce temps. Je serai le garant du temps pour que nous puissions ne pas trop déborder au-delà de ce moment de convivialité auquel nous invite déjà Monsieur le Préfet. J'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure.

## **DEBAT : QUESTIONS/REPONSES**

### **INTERVENTION DES PRESIDENTS DE GROUPES D'ELUS**

**M. LE PRESIDENT.**- Je vais commencer par le premier groupe Socialistes et Apparentés. Je cède la parole à M. FOURNIER.

**M. FOURNIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord souligner la qualité de nos échanges avec Monsieur le Préfet, notre attachement à l'intérêt général et souligner aussi son humour qui nous permet parfois d'avancer sur des points qui peuvent porter à discussion. Mais je n'oublie pas qu'il est le représentant de l'Etat dans le département. Et il y a une petite musique qui me dérange depuis mi-janvier et, depuis 15 jours, elle est devenue assourdissante avec une réunion hier soir à l'Elysée qui préoccupe à la fois beaucoup de nos concitoyens et les collectivités locales. Donc, je vais faire allusion à ces faits financiers, vous avez tout compris, ce sont les fameuses économies budgétaires sur le budget de l'Etat l'objet de mon intervention.

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les responsables de l'administration de l'Etat et du Département, et je me plie à la sage décision du Président, je vais rester assis ainsi je suis sûr que l'on sera tous en bonne forme à 13 heures ou 13 heures 30, et que l'on n'aura pas à rester debout.

Avant tout, je souhaite, au nom du groupe Socialistes et Apparentés, vous remercier une nouvelle fois de votre présence dans cette Assemblée pour cet échange à la fois républicain et amical, et faire quelques remarques sur le rapport d'activité présenté.

Pour rappel, il y a deux ans, j'intervenais dans cet hémicycle sur le début de la guerre en Ukraine, victime d'une agression russe caractérisée, sans imaginer une seconde qu'un autre conflit débiterait quelque temps plus tard au Proche Orient. Les conséquences de ces guerres sont dramatiques, alarmantes tant en vies humaines pour les belligérants qu'au niveau économique pour les pays européens et donc notre pays.

Tant que la thématique des guerres est évoquée, et par les plus hautes autorités de l'Etat -mais c'est l'art de la guerre-, il n'est pas question d'évoquer les principales préoccupations de nos concitoyens : le pouvoir d'achat, la santé, le logement qui devient d'ailleurs un problème central avec un grand format sur une chaîne nationale de télévision.

Au passage, Monsieur le Préfet, et c'est un ancien de la conscription qui vous en parle, je suis sceptique sur le renforcement du Service National Universel à la page 25 du rapport d'activité qui n'a -à mon seul avis- rien de National ni d'Universel, évoqué dans ce rapport d'activités. Un sentiment partagé, je pense, par de nombreuses personnes et peut-être des militaires.

Sur le front économique et social. Certes, la situation économique s'améliore en Lorraine en 2023 selon le rapport d'activités et c'est souligné à la page 6 : 1,6 Md€, 1 930 emplois de création directs ont été annoncés par les industriels en Moselle en raison de l'engagement permanent des élus Mosellans pour attirer des entreprises et redynamiser notre secteur. J'avoue que le nouveau virage de l'Agglomération de Rombas, un site sidérurgique fortement pollué depuis 1956, en est un bon exemple dans mon secteur. 50 M€ investis par le privé pour la déconstruction, la dépollution et la construction de messageries urbaines ; cet ancien site sidérurgique ayant créé près de 350 emplois et d'autres demain, j'espère.

Mais en début 2024, ce rapport d'activités me paraît dépassé car la tendance est en train de s'inverser radicalement à tous les niveaux : prévisions économiques, perspectives économiques et ce qui nous est annoncé sur le budget de l'Etat. De plus, essayer d'atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays ne peut pas se faire avec de faibles salaires. Et là, nous devons discuter de l'essentiel : le pouvoir d'achat. L'Etat doit prendre des mesures fortes pour permettre à tous de vivre dignement de son travail et surtout sauvegarder les services publics qui sont à la base de notre cohésion sociale et qui sont mal en point (métiers de la santé, de l'éducation, de la sécurité). Le malaise des fonctionnaires, des médecins, des infirmières, des enseignants, des gendarmes, des policiers est non seulement palpable, mais désormais visible aux yeux de tous nos citoyens et concitoyens auxquels nous pouvons rajouter sans contestation possible les agriculteurs et nombre d'autres métiers de la première ligne qui ont été oubliés depuis le Covid.

Et puis surtout toutes les prévisions économiques sont à la baisse pour 2024. La prévision a été revue par le Ministre des Finances. On est à 1 % pour 2024 ; on n'est plus à 1,4 %. Et certains organismes économiques parlent de 0,6 % à 0,8 %. Il manque, à la fin 2023, toujours selon la déclaration du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Energie -je n'oublie pas de l'énergie- 8 Md€ de rentrées fiscales ; c'est ce qu'il a dit. Et cerise sur le gâteau, le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Energie et celui des Comptes publics nous annoncent en janvier 10 Md€ d'économies sur le budget 2024 (-2,2 Md€ sur la transition écologique, -1,150 Md€ sur France travail, l'emploi et la formation, -950 M€ sur l'université et la recherche appliquée). Trois semaines plus tard, il nous annonce 12 Md€ d'économie, le matin, puis 20 Md€ dans l'après-midi de la même journée sur le budget 2025. A tel point qu'une journaliste a demandé : et demain combien ? Ce sont soit 10 Md€ en moins pour 2024 + 20 Md€ en 2025, soit 30 Md€ en tout. Et ce n'est pas fini. Le Président de la Cour des Comptes ajoute un jour plus tard que ce n'est pas assez pour atteindre l'objectif de 2027 : il faut 50 Md€ d'économies. Je rappelle que 40 ou 50 Md€ d'économies c'est 10 % du budget actuel de l'Etat qui est de 460 Md€. Cela commence à chiffrer pour les services publics : où va-t-on pour la santé, l'éducation, les universités, la sécurité ? On va vers des lendemains qui déchantent. Un journal, qui ne paraît que le mercredi, a évoqué une réunion entre le Premier Ministre, le Ministre des Finances et celui des Comptes publics en disant que peut-être il faudrait ajouter 10 Md€ de plus d'économie dès cette année, et qui devrait être pris sur les dépenses sociales avec la réforme de l'assurance chômage et, petite musique, sur les

collectivités territoriales. C'est la petite musique qui arrive. Je l'attendais pour 2025 ; elle arrive pour 2024.

Hier soir, à une réunion à l'Élysée sur les économies à réaliser, autour du Président de la République, étaient présentes les plus hautes autorités du Gouvernement et 5 chefs de groupe de la majorité. Hier, d'après ce que l'on a compris sur les ondes, il n'y en a qu'un, M. François BAYROU, qui s'est prononcé pour deux mesures : pas de réduction sur les collectivités locales et peut-être garder une taxe sur les méga profits. Mais, pour l'instant, il y a un silence assourdissant et je le comprends parce que le 9 juin, il y a une échéance importante, me semble-t-il, et donc il ne vaut mieux pas évoquer les sujets qui fâchent. Je pense que les dits et les non-dits et surtout les non-dits accroissent l'anxiété de nos concitoyens et des collectivités.

J'en profite pour vous faire remarquer, mes chers collègues, que ces dernières années, le chômage certes baisse mais la pauvreté augmente. Ce qui démontre bien que ce ne sont pas que les chômeurs le seul problème mais bien le travail qui ne paie pas.

Sur le plan social, la loi grand-âge, préconisée par le Gouvernement depuis 2018, ne dévoile toujours pas ses contours et se fait de plus en plus attendre, mais c'est normal, elle doit coûter entre 5 et 10 Md€. Avec nos finances, c'est une question qui est repoussée à quand ? Et nous ressentons chaque jour, ici au Conseil Départemental, sur le terrain et dans nos débats, l'urgence à voter une loi qui encadre juridiquement et protège nos anciens en perte d'autonomie.

Sur le fonds de la transition écologique et des mobilités, et je salue la mise en place du « Fonds Vert », mais je ne peux que déplorer la baisse de 2,2 Md€ pour 2024. 1,2 Md€ de la Prime Rénov, dont les nouvelles modalités vont s'appliquer le 1<sup>er</sup> avril, a été supprimé au budget 2024, alloué à l'écologie, au développement et aux mobilités durables.

Dans le même temps, l'A31 ne doit pas être l'unique réponse aux questions de mobilité des Mosellans vers le Luxembourg. Ce projet doit impérativement être accompagné d'une réponse forte sur le plan ferroviaire pour limiter au mieux nos émissions de gaz à effet de serre.

Le financement à parité pour augmenter les capacités de la ligne ferroviaire Metz-Luxembourg ne suffira pas pour absorber l'augmentation constante des frontaliers. Là,

j'ai un doute, Monsieur le Préfet, mais peut-être que j'ai mal compris, « à la page 14 sur la coopération transfrontalière, dans les chantiers en cours, il est marqué : objectif pour le rail : 22 000 places à l'horizon 2023 contre 8 000 aujourd'hui ». Je suppose qu'il y a une inversion ; c'est plutôt 8 000 aujourd'hui et 22 000 en 2033.

**M. LE PREFET TOUVET.-** 22 000 en 2030.

**M. FOURNIER.-** Merci de cette précision.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous avez largement dépassé votre temps, Monsieur le Président.

**M. FOURNIER.-** Je termine, Monsieur le Président. Je termine...

Le financement à parité pour augmenter les capacités de la ligne ferroviaire Metz-Luxembourg ne suffira pas pour absorber l'augmentation constante des frontaliers. L'Etat doit donc, aujourd'hui, en étroite collaboration avec la Région, réhabiliter ce que l'on appelle les petites lignes visant à désengorger l'axe Metz-Luxembourg. Je pense tout particulièrement aux lignes Hayange-Fontoy-Audun-Esch-sur-Alzette et celle de Forbach-Bouzonville-Thionville.

J'en profite ici pour vous demander qu'en est-il de l'enveloppe prévue par le Luxembourg pour augmenter les capacités de la ligne ferroviaire Metz-Luxembourg et où en est-on au niveau du volet routier 2024-2027 entre l'Etat, la Région et le Département, et que devient l'arlésienne de la programmation des infrastructures ? Et enfin, à l'intérieur de ce volet, où en est-on de la troisième tranche de la VR52 (le contournement de Rombas à Vitry-sur-Orne), où la circulation aux heures de pointe devient intenable ?

Pouvez-vous me préciser le calendrier des modalités de ce volet infrastructures ? Où en est-on ?

Je terminerai avec ces quelques mots sur les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales. En particulier, concernant les relations entre le Département et l'Etat, la recentralisation opérée par le transfert de la taxe foncière et son remplacement par une part de la TVA réduit évidemment nos marges de manœuvres.

Le Conseil Départemental n'est pas un service déconcentré. Or, c'est bien l'autonomie fiscale qui distingue la collectivité locale de l'Etat. Ce ne sont pas les 123 M€ de DGF qui nous permettront de fonctionner correctement au regard des nombreuses attentes de nos concitoyens.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, les remarques que nous souhaitons porter à votre attention à partir de ce rapport d'activités 2023 de l'Etat. Puisse cette année olympique et paralympique nous permettre d'aller « plus vite, plus haut, plus fort » au niveau sportif, mais au niveau économique pour 2024, j'en doute fort, et quelque chose me dit que les vraies mesures d'économies draconiennes interviendront après le 9 juin, après les élections européennes qui focalisent toutes les attentions.

Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur le Préfet.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. J'encourage les deux autres présidents à respecter un peu ces temps qui sont nos règles mais qui, malheureusement, ne sont pas nos limites. Je vais passer la parole à M. FREYBURGER au nom du groupe les Républicains et Indépendants.

**M. FREYBURGER.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets et Directeurs des services de l'Etat et du Département, chers collègues.

Comme le Président FOURNIER s'occupe de tous les sujets, je vais essayer de m'occuper du reste. Donc, je vais être, si possible, plus synthétique même si, je dois le dire, en tant qu'élu de territoire, nous nous partageons bon nombre des sujets et préoccupations qui viennent d'être utilement rappelés par notre collègue.

Tout d'abord, au nom du groupe des Républicains et Indépendants, pas pour des questions de forme mais pour des questions de fond et des questions aussi de très bonnes relations, je voudrais souligner l'excellent travail qui est mené par les élus du territoire que nous sommes avec le Préfet et les représentants de l'Etat en Moselle. C'est une relation qui est à la fois, sur les sujets abordés, dans la façon de les aborder et dans la relation personnelle qui permet de les aborder, tout à fait appréciable ; et je tenais, au nom de mes collègues, et avec leur assentiment unanime, à le rappeler.

Nous sommes des Conseillers Départementaux élus directement par la population, en cela relativement identifiable et peut-être encore davantage à mesure que l'on passe du très urbain au très rural. Je pense que le mode de scrutin qui fait que nous sommes là pour représenter les territoires et nos concitoyens a conduit à cette proximité qui est l'une des marques de fabrique du Département. D'ailleurs, si l'on se penche sur le dernier baromètre du CEVIPOF, qui est quand même un instrument de mesure de

référence, on se rend compte que derrière les maires qui sont de façon constante numéro un sur le podium en termes de confiance accordée par leurs concitoyens, il y a tout de suite après les maires les conseillers départementaux. Et j'y vois là quelque chose de très intéressant à dire mais aussi à construire et à consolider pour la suite. La proximité, c'est le Conseil Départemental qui incarne aussi cette efficacité, cette réactivité. Je pense que l'image qui consiste à dire que, finalement, nos collègues eux-mêmes réunis en session plénière de la Région font plutôt de la recherche fondamentale et les Conseillers Départementaux plutôt de la recherche appliquée directement en prise avec les communes, les intercommunalités et le territoire.

Du coup, ce rôle, ce dialogue, cette dialectique entre les services de l'Etat et du Département permet de construire des solutions, vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président l'avait rappelé aussi, dans un climat qui se veut constructif et apaisé et, finalement, qu'il s'agisse d'une fermeture de classe, d'un transfert de compétences ou de gestion, la concertation, nous le savons bien, n'est jamais une perte de temps. En cela, faudrait-il encore que cette réalité appréciable soit perçue à un niveau plus macro puisque, pour ne prendre qu'un exemple, et ne pas être trop long, le récent transfert de la gestion des digues domaniales c'est l'illustration parfaite d'une méthode qui n'est plus tellement acceptée ni même, semble-t-il, acceptable et qui vient un petit peu affaiblir la confiance qui doit exister entre les élus et l'Etat.

J'en viens aussi, dans le même esprit, à ce que nous a dit le Ministère de l'Economie, des Finances et des Comptes publics, qui nous a fait part de chiffres tout à fait impressionnants en termes d'économie et qui semblent traduire une volonté du Gouvernement de revenir à une réalité économique et financière bien éloignée de certaines ambitions pourtant portées à grand renfort de communication -je l'entends au niveau national- et finalement on est en train de constater que l'on passe d'une démarche plutôt synchronique à une approche davantage diachronique, les moyens n'étant plus tout à fait, semble-t-il, au rendez-vous. D'ailleurs, le Ministre en a quand même profité pour publier un livre qui nous annonce la fin de l'Etat providence, ce qu'avaient déjà écrit bien d'autres auteurs avant. Il suffit de se reporter à François EVALD sur l'histoire de l'Etat providence il y a au moins 20 ans mais enfin c'est une énième constatation et confirmation cette fois-ci émanant d'un Ministre en titre depuis un septennat. Si j'en juge par le propos rapporté dans ma petite revue de presse du matin, il est écrit -c'est un propos qui émane du Président de la République en parlant du livre en question- que ce dernier devrait en parler à celui qui est Ministre de

l'Economie depuis 7 ans. Autrement dit, il faut que l'auteur du livre Bruno LE MAIRE en parle au Ministre de façon à ce que les deux personnalités puissent se mettre d'accord.

Donc, de ces coupes décidées par l'Etat, j'ai retenu 10 Md€ mais les chiffres annoncés par mon devancier sont encore plus interpellant. Cela va concerner, bien entendu, les collectivités et on peut se poser quelques questions légitimes puisque, dans le rapport d'activités des services de l'Etat dans le Département, il est fait référence, et c'est indéniable, à tout le travail mis en œuvre au plan mosellan, à une stabilisation des concours de l'Etat. Ce fut le cas au cours de l'exercice écoulé. Le problème est que, maintenant, pour les exercices à venir, on nous annonce une baisse de l'enveloppe allouée à l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour laquelle la Cour des Comptes qui, elle-même, appelle à faire des efforts mais déplore le manque de moyens. La baisse du crédit du Fonds vert à hauteur de 500 M€, l'aide au logement à moins 300 M€, le programme urbaniste territoires et aménagement du territoire 358 M€, l'école : 700 M€ dont le dispositif « Vie de l'élève » qui permet pourtant, et dieu sait que l'on en a besoin, de rémunérer les personnels d'assistance éducative et les AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).

Nous avons donc là des perspectives financières qui augurent de lendemains probablement plus compliqués, à cela s'ajoute un constat que nous partageons inlassablement chaque année depuis longtemps, vous le savez, le Président du Conseil Départemental l'a rappelé à titre liminaire ; le Département, du fait de la volonté exprimée par le législateur il y a quelques années maintenant, n'a plus de marges de manœuvre ni sur le plan financier, ni sur le plan fiscal.

J'en viens d'ailleurs à un propos qui a été tenu il y a quelques heures par François SAUVADET, Président de l'A.D.F. (Assemblée des Départements de France), qui a déclaré, je le cite : « nous sommes arrivés au bout d'un système qui veut que l'Etat masque une partie de ses déficits en les transférant aux collectivités ; ce coup de rabot ne doit pas être le prélude à de nouveaux transferts de charges. Il faut en finir avec les annonces non financées et non finançables. Les coupes sombres dans des crédits pourtant votés il y a moins de 2 mois -si l'on regarde un peu comment le calendrier budgétaire se déploie- sont l'illustration criante qu'avant de faire des promesses, il faut réfléchir à leur financement. Le temps qui vient est celui de la lucidité et de la vérité, on ne fera pas toujours plus avec moins. Ce n'est tout simplement pas possible ».

Le Président SAUVADET a bien résumé la situation que nous connaissons tous. Je sais aussi que, dans vos fonctions éminentes exercées au plan départemental, vous n'en êtes évidemment pas éloigné. Vous avez les mêmes préoccupations et la même volonté de bien faire que peuvent l'avoir les élus. Les élus, notamment les Maires sont aussi confrontés à d'autres problématiques, j'en citerai deux : l'une conjoncturelle, l'une découlant d'une réforme voulue par Bercy. J'en ai déjà parlé, vous êtes au courant, ce n'est pas une question puisque cela fait partie du débat actuel : la problématique d'assurance. Nous savons que beaucoup de collectivités n'ont plus accès au marché de l'assurance a fortiori pour celles qui ont été confrontées comme ce fut le cas de collectivités mosellanes aux événements de la fin du mois de juin dernier que nous avons tous vécus ensemble et de façon tout à fait rassemblée. Et l'autre point, me semble-t-il, peut-être -je l'espère- plus ponctuel, la réforme de l'organisation des finances publiques fait qu'il y a des retards substantiels sur le plan de la transmission des documents et dans le cadre des procédures comptables, ce qui gêne, un certain nombre de communes qui nous en font part. Moi-même, en tant que Maire, je n'ai toujours pas le compte de gestion alors que nous votons le budget la semaine prochaine.

Je sais que ce n'est pas facile. Il faut que le nouveau dispositif se mette en place mais, enfin, les calendriers nous concernent tous.

Bref, je m'arrêterai là pour ne pas être trop long et pour respecter...

*(Rires)...*

...Alors, du coup, je vais en arriver au point d'orgue de cette très modeste intervention. Je vous dirai que, si l'Etat -personne un peu magnifiée- est très bien incarnée en Moselle. Comptez sur nous, Monsieur le Préfet, pour nous-mêmes représentants des territoires et des Mosellans ne pas faire la distinction et ne pas séparer le sensible et l'intelligible. Nous avons besoin de penser mais nous avons aussi besoin d'aimer nos concitoyens, d'aimer nos territoires, d'aller à leur contact, de prendre le pouls de la Moselle. Je sais qu'avec l'incarnation de l'Etat en Moselle et la volonté des élus Mosellans, ensemble nous devrions parvenir à trouver quelques marges de progression.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)...*

**M. LE PRESIDENT.**- M. FREYBURGER a fait presque aussi bien que M. FOURNIER.

Je donne maintenant la parole à Mme ROMILLY, au nom du Groupe des Indépendants de la Moselle.

**Mme ROMILLY.-** Merci Président. Les femmes étant claires et concises, je vous promets que mon intervention sera beaucoup plus courte.

En tout cas, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les responsables des services de l'Etat, intervenant effectivement en tant que Présidente du Groupe des Indépendants, j'interviens toujours en dernier. Bien sûr, je suis tout à fait d'accord avec les propos qui ont été tenus par les deux Présidents de groupe ; on ne peut que se joindre à leurs interrogations et leurs inquiétudes. Le Groupe des Indépendants s'y joint également.

Merci, Monsieur le Préfet, de permettre ce temps d'échange entre les élus de terrain que nous sommes et vos services et merci de nous faire partager ce rapport d'activités 2023 de vos services au niveau de la Moselle.

Je trouve ce rapport bien plus mince que les autres années, en tous cas bien plus synthétique, c'est une très bonne chose car cela nous permet de ne pas nous noyer dans des tonnes d'informations, ce qui a le mérite d'aller directement aux informations essentielles.

Par ce rapport, on peut constater le lien entre vos actions et nos actions qui sont, bien entendu, complémentaires et nous confortent dans ce travail en partenariat même si, parfois, nos actions vont un peu au-delà de ce que l'Etat met en place. Je sais aussi votre engagement et votre investissement auprès de la Moselle et des Mosellans sans doute pas autant que le plus Mosellan de tous les Mosellans d'entre nous qui se trouve à vos côtés dont je sais tout son investissement auprès de la Moselle.

Vous l'avez dit, la transition énergétique reste un axe important dans lequel toutes les collectivités sont désormais engagées ; il faut dire que, là aussi, la crise énergétique de 2022 a quelque peu accentué le processus. L'Etat avec le Fonds vert comme le Département avec son dispositif Ambition Moselle, accompagne toutes les collectivités pour permettre cette transition énergétique. Vous l'avez souligné, Monsieur le Préfet, des défis vraiment importants nous attendent et les Français attendent un changement radical et concret sur bien des sujets : l'éducation, la santé, l'immigration, la sécurité, l'environnement et la mobilité. Ces changements appellent vraiment à une réorganisation en profondeur de notre modèle économique et politique.

Malheureusement, les finances de l'Etat ne nous permettront pas d'envisager sereinement toutes ces évolutions.

Surtout attention de ne pas éloigner, voire supprimer cette action de proximité dans laquelle nous sommes engagés et qui est essentielle pour apporter des réponses et le soutien à tous les Mosellans mais je vous y suis attentif et attaché.

Pour cette année 2024, placée sous le signe des Jeux Olympiques et Paralympiques, nos valeurs du sport doivent nous réunir encore plus et nous aider ensemble, collectivement à affronter les défis de demain. C'est avec force, courage, conviction, volonté et solidarité que nous y arriverons.

Je m'en tiendrai là et je laisserai la place à mes collègues pour les nombreuses questions qu'ils ont à vous poser.

*(Applaudissements)...*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Vous voyez qu'il y a la démonstration et la capacité à pouvoir dire tout ce que nous devons dire dans un temps prescrit. Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Préfet, je vous cède la parole afin de répondre déjà aux trois Présidents de groupe.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Je vais essayer de faire encore mieux que Mme ROMILLY.

*(Rires)...*

**M. LE PRESIDENT.**- Je le note !

**M. LE PREFET TOUVET.**- A l'inverse de M. FOURNIER, je n'étais pas présent hier soir à la réunion autour du Président de la République, il m'est donc difficile de répondre à toutes vos apostrophes sinon pour partager avec vous le nécessaire esprit de responsabilité. Quand les taux d'intérêt augmentent de 1 %, cela fait 20 Md€ de plus de dépenses au budget de l'Etat. C'est donc la nécessité soit de trouver des économies, soit de trouver des recettes supplémentaires pour ne pas aggraver le déficit public déjà lourd et qui pèse à la fois sur nous et sur nos enfants.

D'une autre manière -et je pratiquerai aujourd'hui aussi le langage de vérité- pourquoi l'Etat serait-il le seul à devoir faire des économies, rechercher des économies ? C'est un devoir de l'ensemble des gestionnaires publics que de s'interroger sur notre efficacité sur la bonne utilisation de chaque euro public. C'est un enjeu qui nous est

commun. Je comprends que l'on ne partage pas nécessairement les mêmes réponses mais, en tout cas, je crois que le Covid laisse des traces, là aussi, en ce qu'il a habitué certains à ce que les collectivités publiques viennent répondre à tous les désirs immédiats et rembourser toutes les dépenses qui ont pu être engagées. C'est une petite musique qui a infléchi l'état d'esprit d'un bon nombre de nos concitoyens et c'est une chose difficile que de retrouver cette nécessité de la responsabilité dans la gestion des deniers publics.

Je répondrai peut-être au Conseiller Départemental de Rombas dans la suite du débat.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup.

#### **PRISE DE PAROLE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET ECHANGES AVEC LE CORPS PREFECTORAL**

**M. LE PRESIDENT.**- Nous allons pouvoir maintenant aborder la liste des Conseillères et Conseillers Départementaux qui ont demandé la parole et je commencerai dans le cadre de la politique sociale et solidaire par Mme SCHNEIDER. Donc, 3 minutes.

**Mme SCHNEIDER.**- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, chers collègues.

Selon l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques), les instituts de conjoncture tablent tous sur une remontée du taux de chômage cette année. En effet, depuis 2021, les entreprises embauchaient et investissaient massivement car elles avaient confiance en l'avenir, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

A cette dégradation de la conjoncture, vont s'ajouter les effets du report progressif de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. L'hypothèse est faite que 20 % de ces actifs supplémentaires seront au chômage.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut valoriser le travail. Mais l'évolution de la conjoncture et l'évolution des règles relatives au RSA (Revenu de Solidarité Active) vont engendrer des problèmes de financement pour les Départements.

La dépense liée au financement de l'allocation RSA en Moselle a représenté plus de 153 M€ en 2023. Cette dépense est compensée par l'Etat à hauteur de 60 %, en moyenne. Plus de 60 M€ restent donc à la charge du Département.

Ce qui va changer :

### **1. La revalorisation**

Cette année encore, en avril 2024, il est annoncé +4,6 % de revalorisation du RSA. Cela représentera pour la Moselle +7 038 000 € de dépenses.

### **2. L'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)**

Le Premier Ministre a annoncé, dans son discours de politique générale, la suppression de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité), pour les chômeurs en fin de droits, au profit du RSA. En Moselle, environ 4 200 personnes seraient concernées. Cela représentera pour la Moselle +30 240 000 € de dépenses.

### **3. La sanction remobilisation**

Une réforme du régime de sanctions applicable aux bénéficiaires qui ne respectent pas leurs engagements sera à appliquer dans le cadre de la loi sur le plein emploi. Je vous laisse imaginer la charge de travail supplémentaire pour les contrôleurs du Département, qui sont en charge de s'assurer que les bénéficiaires du RSA respectent et se conforment à leurs devoirs dans le cadre du Juste droit : le bénéficiaire est d'abord sanctionné. Puis s'il se met en conformité dans les 3 mois, avec ce nouveau changement, il se verra reverser alors les sommes sanctionnées. Cela pose autant une question éducative que financière.

Cet assouplissement du régime de sanctions représentera pour la Moselle une dépense d'environ 2 700 000 €.

Au total, l'addition de ces différents effets est plus qu'inquiétante et représentera pour la Moselle des dépenses supplémentaires à hauteur de près de 40 M€ /an !

Permettez-moi encore d'aborder 2 points qui nous impacteront fortement. Tout d'abord, le projet des 15 heures d'activité par semaine. Cet accompagnement des bénéficiaires du RSA implique non seulement de trouver ces 15 heures mais également de les évaluer pour chaque bénéficiaire.

Dans les 18 premiers territoires expérimentaux, les conseillers France Travail suivent un maximum de 60 personnes, ce qui semble pertinent. Rapporté aux 23 500 bénéficiaires du RSA en Moselle (sans compter les 4 200 allocataires de l'ASS), ce sont 391 ETP à mobiliser pour simplement superviser ces 15 heures d'activité. Cela représentera pour la Moselle une dépense RH de 13 685 000 €.

Et enfin, je finirai par les conséquences financières de la solidarité à la source.

Le Premier Ministre a annoncé que 34 % des personnes qui auraient droit au RSA ne le demandent pas, que chacun doit toucher l'intégralité de ce à quoi il a droit. Soit... mais le Gouvernement ne peut pas faire comme si la mise en place de cette solidarité à la source était sans conséquence sur le volume de la dépense sociale pour les Départements. Sachant que les Départements sont aujourd'hui dépourvus de possibilité de lever l'impôt depuis la perte du foncier bâti au profit du bloc communal et confrontés à une érosion considérable de leurs recettes du fait de la crise immobilière (je parle bien sûr ici des DMTO), la Moselle comme tous les départements de France ne pourra pas mobiliser les fonds nécessaires pour faire face à ces nouvelles dépenses.

Monsieur le Préfet, quelles mesures l'Etat va-t-il mettre en place pour compenser toutes ces augmentations parce que, nous Départements, contrairement à l'Etat, nous devons voter des budgets à l'équilibre ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.-** Madame PASTOR.

**Mme PASTOR.-** Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers tous, ma question concerne les places en Institut Médico-Educatif (IME).

L'Etat est régulièrement interpellé depuis des années sur le manque de places en IME. Les IME, pour être claire dans la suite de mes propos, sont des structures accueillant des enfants et adolescents atteints de handicap lourd.

J'aurais souhaité, à la manière de M. FOURNIER, me baser sur des informations que j'aurais trouvées dans le rapport d'activités et, sauf erreur de ma part, je n'y retrouve pas le mot « handicap ». Donc, les propos que je tiendrai me seront propres.

Ces dernières années, le nombre de jeunes en attente de places en France en IME a considérablement augmenté. On parle de 10 000 enfants en attente. En Moselle, 1 959 jeunes ont actuellement un droit ouvert à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en vue d'une orientation en IME ; 149 d'entre eux ont plus de 20 ans. Ce sont des adultes. Nous avons 18 IME en Moselle pour 1 401 places. Sans jeu de mots, faites la différence, il y a près de 500 places manquantes.

Ces situations sont source de stress et d'inquiétude pour nos familles mosellanes qui se sentent démunies. Ces jeunes sont intégrés par dépit en milieu scolaire ordinaire

mais ce n'est pas une solution. Il est difficile pour eux de s'intégrer du fait de leur trop grande différence parce qu'ils ne rentrent pas dans le moule d'une scolarité ordinaire.

Albert EINSTEIN prenait l'image d'un poisson à qui l'on demande de grimper à un arbre. On est à peu près dans cette idée-là.

On plonge ces enfants dans un environnement qui n'est pas adapté à eux et ils souffrent au final de l'isolement.

Pour ces enfants, c'est bien souvent l'autonomie le principal objectif visé en termes d'apprentissage. On récolte, au contraire, qu'il y a une perte de confiance de l'enfant et un parcours scolaire souvent chaotique.

Parlons à présent de nos structures d'accueil départementales.

Certains jeunes relevant de l'IME, et accueillis par l'A.S.E., se retrouvent dans nos structures départementales. Je rappellerai que, quand 20 % des enfants sont accueillis au CDE souffrent d'un handicap, et ont un dossier à la MDPH, évidemment ils ne sont pas tous orientés vers des IME, mais ils sont nombreux.

Je vais vous parler de la petite Elodie, qui est un exemple parmi tant d'autres.

Accueillie au CDE depuis 2022, Elodie a 13 ans et elle porte des déficiences intellectuelles sévères. Elle était en attente d'une place en IME. Les derniers mois passés au CDE ont été plus que difficiles. Les épisodes de violence sont devenus de plus en plus réguliers. Début mars, elle a dû être hospitalisée deux fois de suite pour violence contre elle-même, envers les autres enfants accueillis et ses éducateurs. Elle a déclenché quatre accidents de travail dans la même semaine. Nos personnels, malgré toute leur bonne volonté et leur engagement sans faille, ne sont pas formés à accueillir ces enfants à double vulnérabilité. Elodie se sentait juste délaissée en évoluant dans un environnement qui ne devrait pas être le sien. Grandir dans un groupe d'enfants, ce n'est pas grandir dans une maison avec ses parents, et forcément cela a augmenté ses troubles d'une façon exponentielle.

Une issue favorable a toutefois été trouvée la semaine dernière pour Elodie ; elle est à présent confiée à un foyer médico-éducatif qui saura prendre soin d'elle.

Face à ces différents constats, il devient inévitable de revoir la stratégie d'accompagnement de ces jeunes en mettant en place les moyens humains et financiers nécessaires et ouvrir de nouvelles places en IME.

Il faut permettre à ces jeunes d'être encadrés par des professionnels qui répondent à leurs besoins spécifiques. L'offre dans le secteur des adultes est encore moins fournie que dans le secteur des enfants, et cela bouche pour accéder à des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Monsieur le Préfet, le Président de la République, lors de la Conférence Nationale du Handicap le 25/26 avril dernier a annoncé la création d'ici 2030 de 50 000 nouvelles solutions. Ainsi, la question du manque de places au sein des IME de Moselle fait-elle partie des urgences prises en compte ? Le cas échéant, combien de nouvelles solutions d'accueil en IME sont-elles aujourd'hui budgétées pour la rentrée prochaine en Moselle ?

Je vous remercie pour votre écoute et les réponses que vous voudrez bien apporter.

*(Applaudissements)...*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Madame KUNTZ.

**Mme KUNTZ.**- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Je vais aller dans la continuité de ma collègue, Sophie PASTOR, pour parler effectivement de la double vulnérabilité des enfants qui nous sont confiés. 50 % des enfants qui nous sont confiés cumulent cette double vulnérabilité. Ces enfants méritent une attention plus forte, plus importante mais les réponses qui leur sont apportées font bien souvent défaut. Comme le relève le Défenseur des Droits, ces enfants « sont doublement vulnérables et exposés à des dénis de leurs droits ». Leur situation de handicap n'est pas considérée à sa juste hauteur. Leur prise en charge est complexe dans les établissements de protection de l'enfance car les professionnels ne sont pas formés malheureusement. De plus, vous le savez très bien, Monsieur le Préfet, on a du mal à recruter des professionnels que ce soit pour le Département ou nos partenaires.

Ce week-end, il y a eu un forum à l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) où justement beaucoup de demandeurs au travers d'associations étaient là pour chercher et demander l'apprentissage. L'apprentissage est compliqué mais je pense que ce sera l'avenir pour nos travailleurs sociaux. C'est ainsi, peut-être, que l'on pourra avancer dans notre métier qui est très compliqué et surtout sur cette protection de l'enfance.

En effet, le Département a apporté des réponses. Des dispositifs expérimentaux d'accompagnement des éducateurs et des enfants sont mis en œuvre depuis 2020, et cofinancés avec l'ARS.

Monsieur le Préfet, une pérennisation des expérimentations menées en Moselle devient indispensable. Je pense ainsi à l'équipe mobile de soutien, au SAS pour les jeunes adolescents accueillis et porteurs de handicap, à la Maison Educative et Thérapeutique (MET), très importante, qui pourrait progresser mais il faut que ce soit dans une situation pérenne et pas à remettre en question tous les ans. Il nous faut sortir des dispositifs contractuels non durables. Elles aident les jeunes mosellans à mieux vivre leur handicap et leur placement.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet, le Département prend actuellement en charge 440 Mineurs Non Accompagnés dont plus de 200 sont accueillis au Centre Départemental de l'Enfance. Nous avons connu une forte augmentation des flux entrants entre août et décembre 2023 (+26 % d'arrivées en Moselle comparativement à 2022). Mais je ne vous l'apprends pas ; vous le savez très bien. Vos services sont à nos côtés. Cette semaine, la 3<sup>ème</sup> Commission du Département s'est rendue à Vigy où sont accueillis 80 jeunes mineurs. Là aussi, il y a une difficulté dans l'établissement concernant leurs papiers. Les jeunes ont bien été déclarés mineurs mais leurs papiers ne sont pas déclarés. Apparemment, il y a un retard de six mois. Il faudrait peut-être y apporter une solution parce que, pendant que ces enfants sont à Vigy, ils ne sont pas ailleurs. C'est très difficile pour nous et la commune de Vigy est aussi en difficultés bien que tout se passe bien avec le Maire, la population demande des explications.

A partir du moment où ces jeunes arrivent en Moselle, ils sont pris en charge par le CDE pour évaluer et confirmer leur minorité. S'ils sont reconnus mineurs, la mission de la protection de l'enfance est de répondre à leurs besoins y compris l'accès à l'apprentissage de la langue française, à l'éducation, à la santé, à l'insertion socioprofessionnelle.

Or, un manque cruel d'Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) se fait sentir. De nombreux jeunes sont contraints d'attendre plusieurs mois pour accéder à un apprentissage scolaire. Ils sont dans l'oisiveté.

Sans cette première étape, nous prenons le risque de faire échouer leur intégration alors même qu'ils expriment leur volonté de s'inclure dans notre société. Ils ne sont pas là pour profiter du système mais pour travailler pour le système.

Dans un récent rapport, la Cour des Comptes souligne qu'au bout de six mois, « 9,3 % des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés relevant du collège et 17,3 % de ceux qui devraient aller au lycée ne sont pas scolarisés ». Ce même rapport rappelle que « l'obligation d'instruction est désormais en vigueur dans notre pays pour les jeunes de 3 à 16 ans, et une obligation de formation existe de 16 à 18 ans pour les jeunes qui ne sont pas en emploi » Et nous avons une arrivée de Mineurs Non Accompagnés qui correspond plus à 12/14 ans qu'à des 16 ans. Il faut juste imaginer la suite. Pour donner aux élèves allophones les mêmes chances de réussite qu'aux autres, il est nécessaire de prévoir des dispositifs spécifiques de soutien, en particulier linguistique, tout au moins dans une phase initiale.

Monsieur le Préfet, le manque de prise en charge éducative de ces mineurs est inquiétant, tout comme l'absence de dispositifs et de moyens adaptés à leurs besoins d'apprentissage. Comment l'Etat peut-il nous aider à résoudre cette difficulté ?

Monsieur le Préfet, nous comptons sur votre appui pour faire remonter ces besoins et bénéficier de soutiens appropriés. Merci par avance de nous soutenir, de nous aider, ce que vous faites actuellement avec le Département mais, s'il vous plait, un peu plus pour ces enfants.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci, Monsieur BENIMEDDOURENE.

**M. BENIMEDDOURENE.**- Monsieur le Préfet, comme l'a rappelé tout à l'heure le Président dans son discours introductif la solidarité c'est le contrat social avec nos habitants, la solidarité c'est aussi le cœur de métier du Département qui consacre plus de la moitié de son budget à l'exercice de cette compétence, une compétence qui recouvre plusieurs actions en faveur de l'habitat, de la santé, de l'insertion, de la protection infantile, de l'autonomie avec l'aide aux personnes âgées, avec l'aide aux personnes en situation de handicap mais aussi la protection de l'enfance.

Or, depuis quelques mois, il apparaît que cette protection de l'enfance, transférée aux départements par l'Etat dès 1983, fait débat tout simplement parce qu'un sénateur, Xavier IACOVELLI, du Groupe Renaissance, a proposé d'expérimenter durant trois années une reprise en main par l'Etat en lieu et place du Département. Son constat est éloquent puisqu'il pointe du doigt la question de l'accompagnement des enfants à la majorité et que certains Départements ne feraient rien de mieux qu'une sortie sèche du

dispositif à 18 ans alors que d'autres Départements proposent, et c'est le cas du Département de la Moselle, un suivi, une formation jusqu'à l'âge de 21 ans, voire 23 ans. Pour lui, il y aurait de fortes disparités d'un territoire à l'autre à la fois dans la prise en charge et dans l'accompagnement des enfants, et cela constituerait une rupture d'égalité entre les territoires. Ceci expliquerait d'après lui que 70 % des enfants qui sont pris en charge sortent de l'école sans diplôme et un quart des personnes sans domicile fixe de moins de 25 ans sont d'anciens enfants placés à l'A.S.E. (Aide Sociale à l'Enfance).

Il y a quelques mois, le Gouvernement avait également envisagé de renationaliser cette protection de l'enfance, puis s'est ravisé suite aux explications que je viens de donner. Le deuxième est en prétextant que certains Départements connaissaient une envolée face à l'afflux de mineurs étrangers isolés et certains Départements avaient plafonné la prise en charge de ces mineurs isolés étrangers.

Ma question est simple. Depuis l'application de la loi TAQUET en 2022, même si tous les décrets ne sont pas signés, et cette loi clarifie la compétence pour l'ensemble des départements, l'Etat a-t-il toujours l'intention de reprendre la main sur cette compétence ?

Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur le Préfet, nous étions là dans la dimension sociale de l'action départementale. Je vais donc vous laisser répondre à ces réactions et ces questions.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Monsieur le Président, merci. Je vais partager les réponses avec certains de mes services qui sont plus à même que moi d'y apporter quelques éléments.

Je vais commencer par la dernière question de M. BENIMEDDOURENE. En effet, c'est la loi du 7 février 2022 qui a prévu cette expérimentation et un décret du 28 mars 2023 a fixé une liste de départements expérimentateurs dont ne fait pas partie la Moselle. Pour la Moselle, rien ne change. La loi sera appliquée évidemment. On n'a pas l'habitude de s'en écarter mais le Gouvernement a choisi de limiter l'expérimentation à un certain nombre de départements. J'imagine que c'est à partir des résultats de cette expérimentation que les conclusions pourront en être tirées. Bien entendu, je ne peux pas les connaître à cette date.

Aux questions de Mme SCHNEIDER sur le RSA, je ne suis pas sûr de partager la totalité de vos constats financiers, même si je comprends que l'addition que vous faites puisse inquiéter les Conseillers Départementaux chargés de préparer leur budget. Ce que je peux dire c'est que la politique du Gouvernement est justement d'essayer de remettre au travail le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA possible. C'est d'ailleurs tout le sens de l'action que nous menons pour favoriser l'installation d'entreprises pour aider à la vie des entreprises et leurs possibilités d'embauches. C'est donc sur cette action que je fonde mes espoirs, que le nombre de bénéficiaires du RSA puisse ne pas augmenter dans les proportions que vous avez dites. Je crois d'ailleurs que ces dernières années il a sensiblement diminué. Alors ne nous inquiétons pas trop avant de connaître la situation précise même si j'ai bien conscience qu'il est vraisemblable que la charge pour le Département sera en hausse significative comme vous l'avez dit. Quant à l'objectif de demander aux bénéficiaires du RSA d'avoir une activité, je crois que l'on peut facilement le partager. C'est cette activité qui sera le meilleur tremplin vers l'emploi. Il faut pour des personnes très éloignées de l'emploi qui, parfois depuis plusieurs années, n'ont pas exercé d'activité, le fait de commencer dans des circonstances adaptées à leur situation familiale, leur situation personnelle, à leur santé, est le meilleur moyen pour leur donner la possibilité de retrouver progressivement une activité à temps plein. C'est en ce sens que l'ensemble des équipes de l'Etat et notamment France Travail travaillent pour atteindre cet objectif.

Quant aux questions de Mme PASTOR et de Mme KUNTZ, je vais partager la réponse avec Mme HIMER, déléguée de l'Agence Régionale de Santé et avec M. PREMON sur la scolarisation des élèves allophones qui pourra vous indiquer que le nombre de structures UPE2A pour les élèves allophones a sensiblement augmenté ces dernières années mais je vais le laisser vous en donner le détail.

Madame HIMER, sur les placements en instituts médico-éducatifs.

**Mme HIMER.-** Bonjour à toutes et à tous.

Je vais essayer de ne pas oublier toutes les questions que vous avez posées.

Concernant l'accès aux enfants, les offres et notamment vous évoquiez les IME, le constat actuellement est partagé pour un certain nombre de jeunes. C'est la même chose pour les adultes pour lesquels des solutions soit n'existent pas, soit ne sont pas adaptées.

Un certain nombre d'efforts ont été mis en place par l'Etat ces dernières années : une centaine de places de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.) des équipes mobiles. Il y a eu aussi énormément d'unités pour la scolarisation des enfants dans le cadre des écoles, des unités pour enfants autistes y compris en maternelle ; des équipes mobiles ont pu être mises en place. Je réponds d'emblée à la question de Mme KUNTZ sur le fait qu'un certain nombre d'expérimentations ont été mises en place en lien avec la contractualisation enfance et que l'équipe mobile que vous évoquiez ainsi que le SAS permettant à des jeunes d'avoir une offre dans l'attente d'un placement dans les structures en situation de handicap sont des structures pérennisées même s'il reste un petit habillage juridique à trouver. Néanmoins, les financements sont bien accordés.

Il y a eu aussi des places de d'EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) pour lesquelles, dans le cadre des admissions, nous avons travaillé étroitement avec les équipes du Conseil Départemental et de la MDPH, et également d'autres renforcements de manière globale avec des moyens de d'étiquetage permettant d'identifier un certain nombre de jeunes qui ont besoin de solutions.

Pour pouvoir répondre à ces problématiques, des avancements ont été proposés par la Ministre. C'est un travail qui se met en place en étroite collaboration avec mon équipe, les équipes du Conseil Départemental, pour établir un diagnostic que nous espérons voir arriver avant la fin de ce semestre et identifier les leviers que nous identifions dans le territoire en lien avec les solutions que vous avez évoquées.

Côté A.R.S., un appel à projets qui sera lancé avant la fin de ce semestre afin d'identifier toutes les initiatives territoriales susceptibles en fait de pouvoir apporter des solutions à ces enfants. Il y a également un problème très important concernant des personnes en situation de handicap vieillissantes pour lesquelles aussi des solutions sont à trouver. Après, c'est un jeu de dominos à mettre en place notamment pour les IME afin de permettre aux enfants qui le nécessitent de pouvoir entrer dans ces instituts. On n'est pas dans une logique du tout inclusif. Nous avons bien conscience que certains jeunes ont besoin d'un accompagnement renforcé. Il n'est donc pas question de remettre en cause les offres existantes mais vraiment de les transformer, de les accentuer, d'identifier toutes solutions bien construites pour chaque personne en situation de handicap.

**M. PREMON.-** Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais très simplement compléter le propos de Mme HIMER sur les élèves en situation de handicap et apporter quelques éclaircissements sur les élèves allophones.

Sur les élèves en situation de handicap et la politique de l'école inclusive que nous menons aujourd'hui depuis 2005, le Département a connu, et vous le savez, une hausse extrêmement importante du nombre d'élèves pris en charge. C'est une bonne nouvelle. Ce sont des enfants qui voient aujourd'hui leur droit reconnu, des familles qui voient leur droit reconnu. Dans le département, nous avons 7 700 élèves en situation de handicap.

Afin de les prendre en charge au mieux et en complément de ce que disait Mme HIMER à l'instant, la Moselle compte aujourd'hui 195 ULIS dont près de 80 dans les collèges du Département. Je voudrais saluer ici la bonne collaboration que nous avons entre les services de l'Education Nationale et les services du Département pour justement installer ces ULIS dans les collèges mosellans et faire en sorte que l'inclusion de ces élèves se passe au mieux.

A côté de ces 195 ULIS, le Département va aussi compter 29 unités d'enseignement dont une partie est consacrée à la prise en charge des élèves autistes et un accompagnement extrêmement important avec plus de 1 600 AESH qui accompagnent les élèves au quotidien justement, et Mme PASTOR l'a souligné tout à l'heure dans la question de l'acquisition de leur autonomie.

Ces moyens ont été renforcés au cours des années. Je ne vous donnerai qu'un seul chiffre. Au cours de l'été, afin de faire face aux accompagnements humains dont nous avons besoin, nous avons bénéficié de 31 emplois supplémentaires d'AESH, ce qui nous a permis de recruter environ une cinquantaine de personnes supplémentaires.

Cet effort extrêmement important en faveur de l'école inclusive n'est pas sans poser parfois des difficultés, et vous le savez, mais nous essayons vraiment de faire au mieux pour accompagner au plus près l'ensemble des élèves et la très bonne collaboration qui existe aujourd'hui entre les services de l'Etat, l'A.R.S., l'Education Nationale et la collectivité, à travers la MDPH, est un élément important justement pour permettre cet accompagnement.

Sur la question des élèves allophones dont vous avez parlé, Madame, nous avons également pris conscience de la forte augmentation des jeunes qui sont accueillis

aujourd'hui dans le département. C'est la raison pour laquelle nous sommes passés à la rentrée 2020, de 19 UPE2A, qui sont des unités pédagogiques pour la scolarisation des élèves allophones, à 32 à la rentrée 2023, et nous créerons de nouvelles unités à la rentrée prochaine dont une qui sera spécifiquement dédiée à la prise en charge des jeunes lycéens professionnels sur la métropole messine, public assez proche de celui que vous avez évoqué.

Je voudrais insister sur le fait que, dans ces UPE2A, les élèves reçoivent un enseignement renforcé en français, 12 heures par semaine et ils bénéficient de mesures d'accompagnement et de priorisation extrêmement fortes pour pouvoir poursuivre leur scolarité notamment vers des CAP prioritaires.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Nous passons à la politique de l'aménagement du territoire globalement et ensuite un certain dispositif pour ce qui concerne l'habitat en particulier.

Je cède la parole à notre collègue CHABANE.

**M. CHABANE.**- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, la thématique de ma question et de mon développement concerne l'habitat dans la ruralité et notamment l'habitat social.

Avec le Zéro Artificialisation Net (ZAN) qui va nous obliger à penser différemment notre développement en termes d'habitat et d'urbanisme, mais également et en parallèle :

- Avec notre volonté politique de reconquérir les friches urbaines, de combler les dents creuses ;
- Avec la volonté, partagée collectivement ici, d'accueillir dans nos communes, dans nos territoires des habitants qui plus est dans un canton en bordure de frontière et qui, d'année en année, accroît son développement notamment de l'emploi transfrontalier et luxembourgeois, je souhaiterais vous interroger sur la stratégie de l'Etat pour accompagner les collectivités territoriales notamment rurales dans le cadre de leurs opérations d'habitat social en renouvellement urbain, ces dernières étant très complexes à la fois sur le plan technique naturellement mais également sur le plan financier. Je vais m'en expliquer.

En effet, dans la plupart des cas, les bailleurs sociaux sont parfois assez frileux pour investir en milieu rural, du fait notamment d'un déficit d'opération qui peut vite devenir important lorsque la construction de nouveaux logements intervient sur des sites très compliqués, notamment des friches urbaines.

Alors bien sûr, il existe des dispositifs récemment mis en place par l'Etat, que je salue, comme le fonds vert en premier lieu, le fonds friche ou encore le soutien de structures, tel que l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE), qui nous accompagnent. En réalité, cela ne nous suffit plus parce qu'à ces difficultés s'ajoute celle du zonage. Par exemple, pour la zone 3 qui détermine un plafond de loyer pour le bailleur qui ne lui permet pas de combler un déficit d'opérations, ils en viennent à demander aux communes, aux E.P.C.I. de venir les accompagner pour combler ce déficit d'opérations. C'est assez difficile pour nous notamment en milieu rural parce que nous n'avons pas de fonds habitat dédié. Par exemple, dans mon E.P.C.I., je vais en mettre un en place mais, derrière, il faudra naturellement un tour de table financier avec les partenaires, en premier lieu l'Etat, afin de nous accompagner dans cette démarche.

Je prends deux exemples sur les deux centres Sierck-les-Bains et Bouzonville.

A Sierck-les-Bains, la Commune veut convertir une ancienne salle des fêtes en logements : 10 logements créés ; coût de l'opération 2,5 M€. Après déduction des subventions et du soutien de l'EPFGE, l'opération nécessite encore 600 000 € pour s'équilibrer. Le bailleur sollicite donc notre intervention pour disposer d'un financement par logement.

A Bouzonville, création de 7 logements dans un bâtiment en plein centre bourg, abandonné depuis 15 ans. Coût du projet : 1,5 M€. Déficit de l'opération : environ 250 000 €. Là aussi le bailleur qui, par ailleurs, est le même puisque nous travaillons ensemble sur le territoire, vient nous voir pour participer à ce financement.

Pour remédier partiellement à tout cela, nous allons créer un « fonds habitat » mais nous avons besoin de partenaires, nous avons besoin de soutien, naturellement l'Etat en premier lieu, la Région potentiellement et je sais que le Département par la voix de son Président travaille à un plan départemental de l'habitat avec Elisabeth HAAG, ma collègue Vice-Présidente. Je sais que c'est une question qui sera aussi à l'ordre du jour au sein de cette Assemblée.

Derrière ces problématiques, se pose aussi la question du financement du ZAN et donc de la construction de la ville sur la ville qui naturellement coûte plus cher en réalité. L'enjeu est là : comment attirer dans la ruralité des habitants ? Comment réagir face à ces problématiques techniques et financières ?

Ma question est simple finalement : quelle est votre position sur le sujet et quels sont vos marges de manœuvre, à votre niveau, ici en Moselle, sur ce dossier structurant pour l'avenir de nos territoires et notamment nos territoires ruraux ?

Merci beaucoup.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur DIDOT.

**M. DIDOT.**- Merci, Président. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Monsieur le Préfet, vous évoquiez dans vos propos la crédibilité de la parole publique. Permettez-moi de citer Jacques CHIRAC qui disait : les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent.

Les Maires du canton de Sarralbe et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold avaient la faiblesse de croire à l'engagement écrit du Premier Ministre Edouard PHILIPPE et du Ministre de l'Intérieur qui, devant le Sénat, s'étaient engagés à ne plus utiliser la base de Grostenquin comme lieu de rassemblement évangélique.

Monsieur le Préfet, c'est dans l'urgence qu'avec l'ensemble de vos services, vous avez géré ce rassemblement de plus de 20 000 personnes qui s'est imposé à nous tous. Les élus locaux vous sont reconnaissants de votre implication et de votre présence sur le terrain afin de rassurer au mieux nos populations.

Mme la Ministre, Dominique FAURE, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, lors d'une rencontre avec les maires de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold n'a pas voulu s'engager fermement sur la promesse que Grostenquin ne serait plus sollicitée en 2024. Mme Dominique FAURE précisait qu'elle travaillait sur cinq sites potentiels qui ne sont ni en Moselle, ni à Nevoy dans le Loiret. Mme la Ministre espérait avoir trouvé ce lieu d'ici la fin de l'année 2023 et le soumettre à la Première Ministre Elisabeth BORNE et M. le Préfet du Département concerné devait être informé au plus tard en janvier 2024.

Mme la Ministre s'était, par ailleurs, engagée à financer des projets à hauteur de 1 M€ sur les communes directement impactées par ce rassemblement, à savoir Grostenquin, Bistroff, Lelling, Lixing-les-Saint-Avoid, Guesling-Hemering auquel s'ajoutait un montant de 500 000 € au profit de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avoid. Cet apport financier n'était toutefois en aucune manière une tentative d'acheter l'assentiment des élus locaux et d'ouvrir la voie à l'acceptation par ces élus de rassemblement évangélique dans le futur.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous communiquer des éléments sur le prochain lieu de rassemblement évangélique en 2024 ?

Monsieur le Préfet, avons-nous à ce jour un retour sur la mobilisation de ces 1,5 M€ alloués au profit de ces cinq communes autour du site de Grostenquin et de ce territoire qui ont été directement impactés par ce rassemblement évangélique ?

Merci.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. Madame TONIN, une question sur l'agriculture.

**Mme TONIN.-** Merci Président. Monsieur le Préfet, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants des services.

2022 a été l'année la plus chaude jamais observée en France. La fonction environnementale de la forêt rappelle qu'il s'agit avant tout d'un écosystème fragile qui souffre depuis plusieurs années en raison des sécheresses à répétition et des crises sanitaires en résultant.

La résilience de nos forêts est mise à mal. Alors que le changement climatique s'accélère, nos forêts sont de plus en plus victimes de perturbations susceptibles d'entraîner leur disparition.

Le changement climatique transforme nos forêts, il a un impact sur l'évolution de nos forêts confrontées à des difficultés croissantes liées à des phénomènes de dépérissements de peuplements en crise sanitaire dus aux attaques de scolytes, aux stress hydriques prolongés, ou à l'inverse aux périodes prolongées d'intenses pluviométries.

La transformation de nos forêts fait peser de fortes incertitudes sur l'ensemble des entreprises de la filière bois locale. La réalité du changement climatique représente un réel enjeu pour toute la filière.

Les forêts jouent un rôle crucial :

- économique, pour toutes les entreprises qui dépendent de la valorisation du bois et pour les communes, pour qui les recettes des coupes de bois sont souvent une ressource importante, voire la plus importante ;
- de maintien de la biodiversité, du bon fonctionnement des sols, de la stabilité du climat et de la qualité de l'air et de l'eau mais également un fort impact sur les puits de carbone ;
- d'aménité et de qualité des paysages.

Fort de ce constat, le Département de la Moselle a engagé une réflexion pour répondre aux attentes des acteurs de la filière bois en complémentarité et d'efficience des Fonds Vert, Plan de Relance et France 2030.

Les défis à relever sont nombreux pour la forêt de demain : prise en compte du risque incendie, adaptation au changement climatique, réduction du morcellement du foncier forestier, développement des circuits courts ainsi que le vol de bois en forêt qui s'accroît avec la hausse du prix de l'énergie.

Pour conclure, Monsieur le Préfet, voici mes questions :

Pouvez-vous nous confirmer que les services de l'Etat seront présents pour accompagner les collectivités territoriales dans cette démarche ?

Quelles mesures l'Etat prévoit de mettre en œuvre en Moselle pour la prévention et la lutte contre l'extension du risque incendie ?

Comment renforcer les contrôles et les sanctions par les forces de l'ordre dans nos forêts ?

Comment s'associer avec les acteurs de la filière pour mieux valoriser les bois dédiés aux circuits courts, bois-énergie, bois construction ?

Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur le Préfet, je vous cède la parole pour répondre à ces points qui relèvent surtout des politiques d'aménagement du territoire.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Merci, Monsieur le Président.

A la question de M. CHABANE sur le logement, du Bouzonvillois Trois Frontières, dans le programme des petites villes de demain sur les deux bourgs de Bouzonville et

de Sierck-les-Bains que vous avez mentionnés, je crois que c'est vraiment une bonne illustration à la fois des défis qui nous sont posés et des solutions que l'on peut rechercher. L'essentiel, dans le contexte de la sobriété foncière que vous avez rappelé, c'est de rechercher à mettre en place des mécanismes d'interventions foncières qui viennent mobiliser différents partenaires -un partenaire seul ne peut réaliser ce genre d'opérations- pour pratiquer ce que l'on appelle du recyclage foncier c'est-à-dire de réutiliser des terrains qui ont été bâtis ou qui sont encore occupés par des bâtiments dégradés pour leur donner une nouvelle utilisation.

Comme vous l'avez indiqué, la sobriété foncière, bâtir la ville sur la ville, ça coûte dans l'immédiat mais c'est peut-être une solution aussi d'économie à moyen terme. Je veux mentionner les dépenses importantes que des communes ou des intercommunalités connaissent quand des espaces urbains se sont étendus de façon un peu désordonnée et sur de grandes surfaces et à une distance assez importante du centre du village. Il faut alors aménager des réseaux et les entretenir, et cela peut coûter cher alors que, si les constructions sont plus ramassées sur un espace plus restreint, plus proche du centre du village à terme, cela peut être une économie.

Dans le cas que vous mentionnez, j'ai bien conscience que certaines opérations peuvent apparaître déficitaires à des bailleurs sociaux compte tenu des loyers espérés et des coûts de réhabilitation des bâtiments. Notamment pour Bouzonville, il y a une discussion actuellement pour que, tant le bailleur social, vous-même et puis l'EPFGE, vous puissiez identifier le surcoût résultant de cette réutilisation d'un terrain dents creuses ou friches urbaines. Et c'est à partir de ce moment-là -l'identification du surcoût- que vous pourrez déposer un dossier au titre du Fonds vert qui a intégré le Fonds friches qui peut, à des taux significatifs, venir compenser une partie de ce surcoût.

En tous cas, les services de la DTT et de la Préfecture ainsi que les Sous-Préfets -puisque vous avez deux Sous-Préfets, vous êtes gâté- pourront vous aider à monter ce dossier pour obtenir dans les meilleures conditions possibles une contribution de l'Etat qui tient de cette politique tout à fait nécessaire. Et vous avez raison de la mentionner et de vous y engager dans la limitation de l'expansion des espaces urbains et de la réutilisation de terrains qui sont dégradés au centre des villages et des bourgs.

Les questions de M. DIDIOT. Merci, Monsieur, d'avoir rappelé l'engagement des services de l'Etat en Moselle pour essayer que ce rassemblement de 20 000 à

25 000 personnes, en tout cas 5 000 caravanes se passent le moins mal possible. Je salue aussi la coopération que les Maires des communes voisines ont accepté de mener avec l'Etat dans leur intérêt même si je comprends leur sentiment initial de colère, de dépit et je n'ignore pas les difficultés qui ont été celles au quotidien, tous les jours, et c'est d'ailleurs dans le même esprit de concertation que, grâce à une réunion quotidienne avec les Maires, nous avons pu identifier le plus vite possible les désagréments, les lieux qu'ils s'agissaient de réparer pour faire intervenir une solution dès le lendemain et que cela a non pas satisfait -je le comprends bien- mais en tout cas limité les désagréments et les incompréhensions.

Pour l'avenir puisque c'est ce qui nous intéresse, pour 2024, l'Association Vie et Lumière a accepté de renoncer à son rassemblement national compte tenu des Jeux Olympiques et de la difficulté pour nous tous à mobiliser notamment des forces de sécurité ; les gendarmes étaient présents -400 gendarmes pendant plus de trois semaines- et ils ont eu un rôle décisif avec le médiateur des gens du voyage que nous partageons, Monsieur le Président, qui a eu une action très positive.

Pour 2024, pas de rassemblement national mais un rassemblement sans doute régional, de dimension plus réduite. Dans le dialogue avec mes collègues, j'ai fait valoir que la Moselle avait suffisamment donné et qu'il fallait chercher ailleurs. C'est ce que je peux vous dire pour l'instant.

Pour ce qui concerne les engagements de la Ministre Mme FAURE, vous avez raison de dire qu'elle était venue à deux reprises pour écouter les élus. Et elle a pris la décision d'attribuer des enveloppes financières exceptionnelles au profit des cinq communes les plus proches de cette base de Grostenquin. Tout ceci est attribué en fonction de projets d'investissement ; ce n'est pas une indemnisation ; c'est un dédommagement, une participation de l'Etat pour atténuer les charges que certaines communes pouvaient supporter du fait de leurs projets d'investissement. Les communes de Lelling, de Guesling-Hemering et de Lixing-les-Saint-Avoid ont déjà reçu à la fin de l'année dernière des subventions pour un total à elles trois de 500 000 € pour subventionner des projets d'investissement qu'elles avaient elles-mêmes identifiés et demandé à un taux de 70 %. C'est un financement tout à fait exceptionnel. La commune de Grostenquin a également un projet de requalification de la voirie du centre du village qui fera l'objet de subvention en 2024 à peu près à hauteur de 500 000 € et la commune de Bistroff a un projet moins avancé sur lequel je ne peux pas m'engager précisément

de réhabilitation de sa salle des fêtes qui fera, là aussi, l'objet de subvention à des taux significatifs de la part de l'Etat.

Voilà ce que je peux dire. En tout cas, toute l'attention des équipes de l'Etat, ici en Moselle, a été portée à l'égard de ces communes et de leurs habitants. C'est un rassemblement que je ne souhaite pas voir revenir, moi non plus.

La question de Mme TONIN mériterait un débat lors d'une séance entière : l'avenir de nos forêts et les inquiétudes que nous nourrissons à l'égard de leur dépérissement en partie, de leurs difficultés de croissance dues à l'irrégularité des précipitations d'une année sur l'autre, et également au risque d'incendies ; c'est sur ce point que je vais répondre et je partagerai avec M. SOUILLER, Directeur Départemental des Territoires, qui vous évoquera plus précisément le soutien de l'Etat à la régénération des forêts au profit tant des propriétaires privés que de l'ONF(Office National des Forêts).

Pour ce qui concerne les incendies, le travail a été mené avec le service départemental pour prendre en compte ce nouveau risque. C'est vrai qu'en 2022, pour la première fois, on a réalisé, à la suite d'incendies de très grande ampleur dans le département du Jura et dans le département des Vosges, que nos forêts même dans la moitié Nord de la France étaient menacées par le risque d'incendies. Avec le S.D.I.S. et l'Association des Communes Forestières, l'ONF, l'Association des Propriétaires Privés, j'ai créé une commission du risque incendie qui a entrepris ce premier travail d'identifier le risque, de la cartographier. J'ai déjà pu accorder le Fonds vert, une subvention au S.D.I.S. pour mener cette cartographie qui devra conduire notamment à l'identification de tous les chemins nécessaires aux sapeurs-pompiers pour intervenir le plus rapidement possible et avec peut-être l'aménagement d'emplacements de retournement pour les véhicules afin de faciliter leurs interventions. C'est un des axes importants qui s'ajoute à toutes les actions de prévention que je mène chaque printemps et chaque été, et qui nécessite l'association de tous les responsables, le relais des informations notamment par les Maires et aussi par vous-mêmes pour rappeler à la population les risques que court la forêt et éventuellement pour limiter certaines activités y compris activités professionnelles et limiter certaines activités de loisirs dans les forêts ou à proximité des forêts. En tout cas, c'est un enjeu qui fait partie des évolutions principales de la nature des risques incendies dans le département de la Moselle.

Monsieur SOUILLER, avez-vous quelques éléments pour compléter mon propos sur les aides financières aux propriétaires exploitant des forêts.

**M. SOUILLER.-** Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Madame la Conseillère vous avez raison de souligner cet enjeu énorme qui est face à nous concernant les forêts dont le modèle de gestion doit être totalement réinterrogé avec le réchauffement climatique.

Vous avez traditionnellement, par exemple, les grandes forêts domaniales qui étaient gérées sous forme de forêts avec très peu d'essences, qui avaient toutes le même âge. C'est le fameux modèle des forêts de Colbert qu'il faut totalement réinterroger. On voit bien que le fait qu'il y ait très peu d'essences menace ces forêts. On voit qu'il y a des situations dramatiques dans toute la France en Moselle en particulier sur des forêts qui sont, comme vous l'avez dit, soumises à des pathogènes que l'on ne voyait pas à nos latitudes, etc. Il faut donc réinterroger cette gestion historique.

Pour cela, le Gouvernement a engagé une démarche sous forme symbolique d'un milliard d'arbres à replanter avec des financements sur toute la France. Bien évidemment, à travers cet engagement chiffré gouvernemental, toute une série de dispositifs d'aides vont permettre d'accompagner à la fois les forêts publiques mais aussi les forêts privées. Ce sont les aides du Fonds vert, les aides du Plan de relance ; les aides de France 2030 seront accordés en lien étroit avec les opérateurs de l'Etat et l'ONF ainsi que l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), etc.

En effet, il y a un grand chantier devant nous. Bien évidemment, l'Etat sera au rendez-vous de ce défi.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. Nous poursuivons avec des questions relatives à l'éducation. Je commencerai par Mme KLEBER-MASET

**Mme KLEBER-MASET.-** Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Directeurs des services et de l'Etat,

Mon intervention portera sur l'enseignement de l'allemand ainsi que sur les difficultés des élèves et de leurs parents face aux absences non remplacées d'enseignants au collège.

Si l'enseignement de l'allemand en France constitue une priorité affichée par le Ministère de l'Education Nationale, force est de constater que cette politique ne porte pas ses fruits.

C'est une véritable crise que traverse l'apprentissage de la langue de nos voisins tant du côté des apprenants que des enseignants. En deux décennies, on constate une chute de 75 % des élèves choisissant l'allemand en 1<sup>ère</sup> langue.

En parallèle des constats nationaux, les retours des familles des élèves ou encore des établissements sont quasi tous unanimes. L'apprentissage de l'allemand est en souffrance.

Les situations sont variables selon les établissements : postes non pourvus, enseignants absents, enseignants en cours de formation, etc. Cette pénurie d'enseignants d'allemand pénalise les élèves et leur famille.

Le Conseil Départemental a depuis longtemps pris la mesure des enjeux en développant et en étoffant sa politique en faveur du plurilinguisme, depuis l'école primaire jusqu'au collège. Cela se traduit, par exemple, par le dispositif des assistants éducatifs germanophones qui a permis à la dernière rentrée à 48 collectivités de recruter 73 assistants de langue allemande pour des interventions dans des écoles primaires.

Malgré les moyens mis en œuvre à ce jour par l'Education Nationale, par le Département, le constat reste mitigé.

Aussi, Monsieur le Préfet, je me permets de vous solliciter quant aux pistes envisagées par l'Etat pour redynamiser l'apprentissage de l'allemand et rendre plus attractives les conditions de travail de ceux qui l'enseignent.

Par ailleurs, les médias, y compris la presse locale, relaient régulièrement les difficultés des élèves et de leurs parents face aux absences non remplacées des professeurs au collège. Dans l'enseignement secondaire, seules les absences de plus de quinze jours doivent être remplacées, et cela est effectif dans une très grande partie des cas. Cependant, concernant les absences de moins de deux semaines, une part non négligeable est le fruit d'instances institutionnelles, c'est-à-dire dues à la formation continue, aux jurys d'examen, etc.

En 2022, Pap NDIAYE, alors Ministre de l'Education Nationale, indiquait que l'organisation du système scolaire amenait à la perte d'environ 15 millions d'heures d'enseignement par l'incapacité du système à remplacer les professeurs absents.

A la rentrée 2023, Gabriel ATTAL, Premier Ministre, avait reconnu que près de 200 postes d'enseignants restaient vacants dans les collèges et lycées, et 190 postes non pourvus dans les écoles primaires.

L'institution scolaire ne pourrait-elle pas faire en sorte de modifier son organisation en termes de remplacement, d'organisation pour les examens, les concours, les réunions pédagogiques afin qu'elles ne mordent pas systématiquement sur les cours ?

Qu'en est-il, par ailleurs, dans la mise en place d'une véritable politique d'accompagnement des enseignants afin de prévenir un certain nombre d'absences pour raisons de santé tout en améliorant leurs conditions d'exercice ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Madame BORYSIK.

**Mme BORYSIK.**- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Je suis très heureuse de pouvoir m'exprimer sur un point qui me tient particulièrement à cœur qui est celui des fermetures d'écoles spécifiquement en milieu rural et le recours aux grands groupes scolaires.

Dans un premier temps, même si ce n'est pas réellement l'objet de mon intervention, je voudrais faire part de mon regret de voir la règle des 24 élèves par classe appliquée systématiquement. Ces 24 étaient le seuil de tolérance pour que l'enseignement soit productif. Or, actuellement, systématiquement, on applique cette règle d'effectif de 24 élèves.

Ceci étant dit dans un premier temps, je vais rappeler l'importance qu'a l'école dans une commune rurale. Dans ces petites communes, l'école c'est d'abord le poumon. Qui dit école dit jeunesse, donc des perspectives d'avenir.

Cette école permet d'améliorer le caractère attractif d'une commune. Je pense que tout le monde sera d'accord. Un jeune couple, qui veut s'installer, préférera s'établir dans une commune où il y a une école pour leurs prochains enfants plutôt qu'une commune qui n'en a pas.

Cette école est de proximité. Qui dit proximité, dit que les enfants ne sont pas obligés de prendre le bus scolaire, ce qui est déjà une fatigue en moins. Et tout le monde les connaît, il y a une sorte de convivialité très propice à l'apprentissage.

Enfin, chaque école rurale a ses particularités.

Tout à l'heure, Monsieur le Préfet, vous disiez que la diversité est une richesse. Je vous rejoins tout à fait. Ces écoles ont chacune des particularités permettant d'espérer que chaque élève pourra trouver une école correspondant à ses besoins.

Je fais une parenthèse, je participe en tant que bénévole au projet du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) dans des écoles au sein de Morhange. Ce CLAS s'est fixé comme objectif de prendre en charge ces enfants en difficultés, voire en échec scolaire et de leur donner des moyens de rentrer dans les rails. On n'est pas là pour faire du soutien scolaire, on fait des choses parallèles permettant de donner à l'enfant de l'assurance et de pouvoir à nouveau reprendre son cercle scolaire. Comme quoi, des éléments sont complètement différents du programme en lui-même pour que les enfants réussissent. C'est en ce sens que chaque école a ses particularités.

Force est de constater aujourd'hui que les effectifs baissent ; la démographie est très basse. En effet, il y a des problèmes.

La fermeture des écoles est-elle la réelle solution pour les communes rurales ? Je ne crois pas parce que, fermer une école en milieu rural, c'est imposer à l'enfant des transports ; c'est imposer de le mettre soit dans un complexe beaucoup plus adapté, plus moderne où il n'y aura plus cet esprit de convivialité. C'est peut-être important de mettre l'enfant en confiance jusqu'au collège. C'est primordial pour moi. Cela m'amène à une réflexion. Tout à l'heure vous disiez qu'il était nécessaire d'adapter les mesures qui sont prises au niveau de l'Etat à chaque département mais même au sein du département.

Est-ce que les caractéristiques de la ruralité n'imposeraient pas une réflexion particulière pour trouver des solutions adaptées ?

J'en viens à ma question, Monsieur le Préfet, je voudrais savoir si le Gouvernement ou l'Etat envisage de recourir à la formation de ces grands groupes scolaires au détriment des spécificités des petites communes ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Madame LAPAQUE.

**Mme LAPAQUE.**- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, mon intervention sera consacrée à la lutte contre le harcèlement scolaire, en ce qui nous concerne plus particulièrement dans les collèges de Moselle.

La vocation de l'école est d'être un lieu où règne, autant que possible, une ambiance et un climat qui permettent l'épanouissement, l'émancipation et la transmission du savoir. Si on laisse la violence et le harcèlement s'y installer, alors c'est dans toute la société que l'on va les retrouver.

Cet engrenage pernicieux, loin de reculer, s'aggrave plutôt et s'adapte avec facilité à l'âge des réseaux sociaux : les persécutions ne se limitent plus seulement au temps scolaire, mais se poursuivent pendant les loisirs, à la maison, et 24h/24 sur Internet et les réseaux. Dissémination, rapidité, immédiateté et permanence ne sont que quelques-uns des aspects du cyber-harcèlement. Il faudrait y ajouter ce mélange d'impunité et d'irresponsabilité qui fait souvent dire : « Ce n'est pas si grave, c'était juste pour rire. »

Pour toutes les victimes, les dégâts psychologiques sont sévères, sans même parler des conséquences physiques. Dépréciation de l'estime de soi, addictions, rapport au corps bouleversé dans un âge particulièrement fragile : on souffre de tout son être quand on est harcelé, parfois jusqu'à commettre l'irréparable.

Le harcèlement détruit des parcours scolaires. Les victimes ont deux fois plus de risques de manquer l'école et de voir leurs résultats scolaires se détériorer.

Cependant, le harcèlement n'est pas une fatalité. Il se repère, il peut être arrêté et sanctionné, si les victimes en parlent et si les adultes savent les écouter. Notre société commence à prendre conscience de l'enfer que vivent les élèves harcelés : parents, enseignants, camarades de classe, responsables publics, nous sommes tous concernés et nous devons nous mobiliser pour éviter des drames. A quand une école des adultes et pourquoi pas une école des parents, pour que chacun comprenne les mécanismes et les enjeux à l'œuvre dans une situation de harcèlement ?

Monsieur le Préfet, fin septembre 2023 était dévoilé un plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école. On peut notamment saluer un durcissement des sanctions et des réponses pénales pour les auteurs, qui devraient être exclus de leur établissement d'origine. Or, jusqu'à présent, ce sont surtout les élèves harcelés qui changent de collège ou d'école, ce qui constitue une forme de double peine tout à fait

scandaleuse. Un accompagnement psychologique renforcé pour les victimes est également prévu. Pourtant, on observe toujours un déficit d'attractivité dans les domaines de la psychiatrie et de la médecine scolaire, une situation d'épuisement accrue des professionnels et une inefficacité des dispositifs d'aide destinés aux jeunes, tels que « Mon Soutien Psy ». Dans ce cadre, quelles sont les mesures envisagées afin de faire face au défi de la prise en charge des élèves et notamment des collégiens harcelés ?

Il paraît indispensable de s'emparer encore davantage de ce sujet pour mettre sur pied une véritable politique publique de prévention et de soutien pour la jeunesse.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur le Préfet.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Monsieur le Président, je vais partager avec M. l'Inspecteur d'Académie, M. PREMON.

Juste quelques phrases en introduction pour dire à Mme KLEBER-MASET que je partage complètement sa préoccupation. Je trouve vraiment très inquiétant que le département de la Moselle qui vit si proche de son voisin sarrois, plus de 200 km de frontières, de très nombreuses communes, notamment en Moselle Est, en proximité immédiate de la frontière, complètement imbriquées dans un même bassin de vie, dans un même bassin de chalandise, dans un même bassin de loisirs, avec nos voisins allemands, je constate moi aussi la diminution de la pratique de la langue allemande. Ce n'est sans doute pas seulement à l'école, c'est aussi chez nos adultes. Est-ce que nous-mêmes nous regardons souvent la télévision en allemand ? C'est vraiment toute une culture riche de ces deux traditions historiques, littéraires, musicales, culturelles qui risquent de s'affadir. Ce n'est pas seulement une question de nombre d'enseignants, c'est toute une mentalité dans la population. Je sais qu'en Sarre, ils ont établi une Frankreich stratégie pour essayer d'accentuer la pratique de la langue française. Je n'en connais pas les résultats précis mais c'est un enjeu important qui n'est pas propre à la Moselle. Ayant servi précédemment en Alsace, j'ai constaté la même déperdition. C'est vraiment inquiétant. Certes, la Moselle est encore un des départements en France où l'on enseigne le plus la langue allemande, heureusement. M. PREMON pourra vous en dire davantage sur les mesures pour essayer de susciter des vocations à la fois chez des enseignants ou intervenants et aussi chez les familles avec cette réputation fautive qu'à la langue allemande d'être difficile et compliquée. C'est un lego où l'on construit les

mots à partir de concepts. Je parle avec humilité parce que j'ai moi-même un peu de mal à la pratiquer « fluxig deutsch ». C'est en tout cas un vrai défi.

Madame BORYSIK sur les fermetures d'écoles, je crois qu'il faut vraiment prendre en compte le contexte démographique comme vous l'avez dit et les constats pédagogiques que vous développerez mieux M. PREMON, qui remettent en cause la pertinence de la classe unique avec cinq niveaux. Parfois, il devient indispensable de regrouper des classes, de regrouper des écoles pas dans des grands groupes scolaires mais dans des écoles où il peut y avoir plusieurs classes. Cela peut être aussi un apport pour les enfants que de se frotter à d'autres jeunes que ceux de son propre village. Certes, il y a des inconvénients aussi. Je pense aux enfants à qui l'on met le bonnet le matin l'hiver à 7 heures du matin et qui vont attendre le bus dans le froid, sous la pluie. Ce n'est pas idéal mais il y a quand même des contreparties en termes d'avantage pédagogique ; et je laisse M. PREMON qui pourra aussi répondre à Mme LAPAQUE sur la question du harcèlement scolaire.

**M. PREMON.-** Tout d'abord, Madame KLEBER, assez simplement, on vous rejoint parfaitement sur la nécessité aujourd'hui de développer l'enseignement de l'allemand. Je suis arrivé dans le département il n'y a pas si longtemps et je vois vraiment à quel point c'est une richesse à la fois la découverte de la culture de l'autre mais aussi en termes d'opportunité professionnelle pour les jeunes. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, en Moselle, en tout cas, l'Education Nationale va continuer à s'appuyer sur un réseau d'enseignement de l'allemand qui est extrêmement important et qui est appuyé par les efforts des collectivités que ce soit les communes ou le Conseil Départemental. Je citerai quelques chiffres. Aujourd'hui, les élèves mosellans représentent 8 % des élèves qui apprennent l'allemand ; c'est donc un des départements qui, Monsieur le Préfet l'a souligné, participe le plus à la vivacité de l'enseignement de l'allemand en France. Nous avons un réseau extrêmement important de maternelles 20/20 qui sont les maternelles où est enseigné l'allemand ; un réseau biculturel, qui est important et qui est amené à se développer. Dans le second degré, tous les collèges proposent aujourd'hui un enseignement de l'allemand même si la langue n'est pas toujours choisie comme LV1. Et nous avons plusieurs pistes que je souhaite développer dans les années à venir pour renforcer cet enseignement. D'abord la formation des enseignants et, en premier lieu, dans le 1<sup>er</sup> degré. Nous avons aujourd'hui trop de professeurs des écoles -dont le département de la Moselle- qui n'osent pas enseigner l'allemand aussi avec leurs élèves car ils ne se sentent pas suffisamment à l'aise dans

la langue allemande. Nous avons donc besoin de faire un effort sur cet apprentissage de nos enseignants, développer toujours cette offre pédagogique et, en particulier, le réseau biculturel qui montre véritablement son efficacité, et puis s'appuyer sur certains outils existants. Beaucoup d'entre vous doivent le savoir : nous disposons en Moselle du centre transfrontalier qui est un centre de ressources pédagogiques en allemand pour appuyer l'enseignement de l'allemand et qui, aujourd'hui, doit être amené à se développer.

Vous avez aussi souligné, Madame, la question du remplacement dans le premier comme dans le second degré. Nous savons les uns et les autres que c'est une problématique importante au sein de l'Éducation Nationale. Des efforts ont également été faits. Dans le 1<sup>er</sup> degré, ce sont des postes créés en plus pour permettre le remplacement des professeurs des écoles : plus 21 postes l'an prochain, plus 16 postes à la rentrée prochaine, soit au total plus de 500 enseignants professeurs des écoles qui ont pour mission de remplacer leurs collègues en cas d'absence. Dans le second degré, vous l'avez aussi souligné, nous avons des difficultés d'ordre structurel avec une partie des absences qui pouvaient être liées à des absences institutionnelles. Nous avons réduit ces absences et nous avons, par ailleurs, renforcé l'offre notamment grâce au pacte, un nouveau système de rémunération par les enseignants permettant pour les absences de moins de 15 jours de remplacer des enseignants ponctuellement. Cela ne signifie pas, et je serai très transparent avec vous, que nous n'avons pas toujours des difficultés.

Je vois quel est votre canton. Véritablement, on le sait, on a des difficultés aujourd'hui en Moselle dans certaines zones géographiques, les zones frontalières notamment avec le Luxembourg. Nous rencontrons également des difficultés sur deux disciplines où la concurrence est importante : l'enseignement de l'allemand mais aussi les mathématiques. On reste mobilisé sur ces sujets-là. On continuera de le faire mais cela n'empêchera pas certaines difficultés.

Madame, vous avez souligné les questions de carte scolaire et la question du regroupement d'écoles. Je voudrais, dans un premier temps, rappeler le constat que nous faisons en Moselle sur la démographie qui n'est pas un constat spécifiquement mosellan. C'est un constat que nous faisons dans l'ensemble du pays. Depuis 2019, la Moselle a perdu 5 000 élèves dans le premier degré. Parallèlement à cela, elle avait gagné un certain nombre de postes, près d'une centaine, jusqu'à la rentrée dernière.

Pour la rentrée prochaine, la rentrée 2024, nous perdrons 1 400 élèves supplémentaires en Moselle et nous perdrons cette fois 7 postes. C'est dix fois moins que ce que nous aurions dû perdre si l'on avait fait simplement une opération mathématique. Dans ce contexte, il y a un effort extrêmement important pour préserver des écoles rurales. Cette préservation des écoles rurales c'est d'abord et avant tout une mesure qui ne se voit pas, c'est-à-dire des fermetures de classes qui n'ont pas lieu. Ce sont plus de 50 classes l'an dernier qui n'ont pas été fermées. A la rentrée prochaine, ce seront 43 classes qui ne seront pas fermées non plus en milieu rural justement pour sauvegarder au maximum ces écoles rurales dont vous parlez auxquelles nous sommes extrêmement attachés.

Le tissu scolaire mosellan est un tissu très singulier parce que plus d'une école sur deux est une école qui compte trois classes ou moins. A l'échelle nationale, ce sont seulement un tiers des écoles qui ont trois classes ou moins. C'est déjà un tissu scolaire de petites écoles.

Sur le débat classe unique ou regroupement, sans beaucoup de surprise, je serais plutôt favorable au regroupement pour des raisons de conditions d'apprentissage. Une classe unique c'est une classe multi niveaux, une classe où un élève de CP va côtoyer un élève de CM2 et un élève de CM2 un élève de CP. Ce n'est pas la meilleure condition pour permettre de bons apprentissages. Une classe unique c'est aussi une classe dans laquelle il y aura moins de projets collectifs où les enseignants ne travailleront pas en équipe ; cela ne donnera pas cette dynamique collective que permet une classe de plus grande taille. La deuxième raison pour laquelle je serais favorable au regroupement c'est tout simplement pour trouver des enseignants qui acceptent de venir dans les écoles et qui enseignent. Aujourd'hui, nous avons plus de mal à recruter des enseignants dans des classes uniques parce que l'enseignant en classe unique sera souvent le seul adulte avec l'ensemble des élèves de 8h/8h30 à 16h/17h. Il ne montera pas de projets collectifs, il ne trouvera pas de collègue pour discuter, échanger lorsqu'une situation complexe va se poser. Enfin, et je crois qu'il faut que l'on puisse se le dire également, une classe unique c'est une classe où souvent il y aura des locaux assez importants où les questions d'entretien pour la collectivité seront importants. A l'inverse, un regroupement permettra de mutualiser les forces et j'ai pu, lors des visites que j'ai pu faire dans le département, voir des regroupements en milieu rural qui fonctionnent extrêmement bien avec des équipes motivées et des équipes qui vont justement monter des projets qui serviront les projets d'apprentissage des élèves. Cela ne signifie pas de notre côté que nous nous désintéressons des classes uniques.

Aujourd'hui, la réflexion doit être commune entre les collectivités et l'Etat pour savoir comment aménager un tissu scolaire qui soit efficient pour les élèves et comment faire en sorte que, plus largement, le tissu des services publics permette aux jeunes et moins jeunes d'accéder à l'ensemble des services auxquels ils ont droit.

Le dernier élément, peut-être, va concerner la lutte contre le harcèlement scolaire. Je vous rejoindrai totalement et c'est vraiment nécessaire. La lutte contre le harcèlement scolaire depuis la rentrée est une priorité. Cette priorité est passée par des mesures extrêmement concrètes. La première des mesures, vous l'avez énoncée sans citer le programme, c'est le déploiement du programme pHARe qui est un programme de lutte contre le harcèlement scolaire. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie d'abord des personnes formées dans chaque collège et dans chaque école. Dans chaque collège, cinq personnes sont formées justement pour répondre à ces préoccupations. Cela signifie également au sein d'élèves des ambassadeurs contre le harcèlement parce que l'on sait que le discours entre pairs est un discours qui portera, qui permettra de prévenir le harcèlement et de faire face aux premières situations. Cela signifie également des actions de sensibilité auprès des familles parce que l'on a besoin, pour lutter contre le harcèlement, de travailler à l'école mais aussi en dehors de l'école. Vous avez parlé du harcèlement en ligne, et c'est seulement ce travail qui permettra de lutter efficacement, et cela suppose de le faire auprès des familles.

Le travail contre le harcèlement dans le département c'est aussi une procédure départementale de suivi qui est renforcée. A l'Inspection Académique, un recrutement a été effectué pour suivre de manière spécifique chacune des situations de harcèlement les plus complexes que nous rencontrons. Enfin, c'est un travail partenarial qui rassemble l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités avec une présentation il y a quelques semaines maintenant des procédures que nous pouvons avoir notamment en termes de suivi et de sanction avec les trois procureurs de la République du département mais aussi des services de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) qui sont intervenus de manière tout à fait pertinente. Donc, le harcèlement est une priorité et nous continuerons à en faire une priorité.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci bien. Nous continuons sur les mobilités. Je vais, Monsieur le Préfet, vous proposer d'intervenir dans les deux grands thèmes de mobilité que sont la mobilité routière et la mobilité ferroviaire et l'on a 8 interventions dans ce cadre.

Je vais commencer par M. SACCANI.

**M. SACCANI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, la mobilité constitue une question essentielle pour nos populations et les acteurs socio-économiques de notre département. Elle conditionne tant leurs déplacements professionnels que ceux liés à leur vie quotidienne ou encore leur loisir. La mobilité est un vecteur déterminant d'attractivité et de développement.

Depuis la création des CPER (Contrat de Plan Etat Région), les projets inscrits dans ce dispositif ont toujours fait l'objet de discussion, voire de concertation avec les collectivités dont les départements.

A l'issue de la réunion conclusive du CPER du 1<sup>er</sup> décembre 2023, un nouveau tableau des participations financières devait être adressé aux partenaires et, à ma connaissance, nous ne l'avons pas encore reçu.

Au regard du contexte budgétaire difficile pour les Départements que sont l'absence de fiscalité directe, la baisse importante des DMTO et l'augmentation des dépenses sociales, je souhaite formuler deux observations :

1. Réaffirmer que le Département de la Moselle se concentre résolument et fortement sur ses compétences notamment celles favorisant le lien social et l'aménagement du territoire.
2. Le Département de la Moselle est prêt à faire une exception sur les compétences Etat/Région et soutenir financièrement le ferroviaire de proximité car la mobilité est déterminante en termes de développement et d'aménagement du territoire ; elle correspond aux attentes de la population, notamment quant à la réouverture de lignes ferroviaires Forbach/Thionville via Creutzwald/Bouzonville, Sarreguemines/Bitche/Niederbronn et un dossier dont nous avons débattu avec M. le Sous-Prefet DESCHAMPS hier, les lignes Fontoy/Audun-le-Tiche.

Partant de ce qui précède quant à l'engagement que le Département de la Moselle souhaite faire, il serait souhaitable que l'Etat intervienne financièrement pour la VR52 à même hauteur que pour la RN4 (Maitrise d'Ouvrage Région) soit 50 % du montant T.T.C., alors qu'aujourd'hui pour la VR52 on en est à un tiers du hors taxes.

Or, ces deux itinéraires sont des itinéraires identiques de délestage :

- A31 bis pour la VR52,
- A4 pour la RN4.

Afin d'illustrer mon propos, je vais prendre pour 1,2 M€ de travaux T.T.C. L'accompagnement financier serait de 600 000 € pour la RN4 et de 333 000 € pour la VR52, quasiment du simple au double. Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous faire un point d'avancement de ce dossier CPER important pour la Moselle ?

Je vous remercie pour l'attention que vous portez aux mobilités de manière générale.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. Madame ZIMMERMANN.

**Mme ZIMMERMANN.-** Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, une nouvelle fois, je vais vous interroger sur la voie de contournement. Vous m'avez déjà répondu. Un an après, le trafic a encore plus augmenté mais les routes départementales sur lesquelles, aujourd'hui, de nombreux automobilistes choisissent de venir, posent un problème. Vous avez certaines routes départementales prioritaires, et je remercie le Président du Département qui a donné en priorité quelques voies au niveau du Pays messin parce qu'il y a une réelle difficulté sur ce contournement.

Certes, vous m'avez dit que cette voie appartient à la Métropole. C'est vrai, sauf que, cette voie de contournement est aussi en quelque sorte un délestage pour l'autoroute A31. Vous m'aviez répondu l'an dernier en me disant : vous préférez que les voitures passent sur Metz. Non, pas du tout, Monsieur le Préfet. Les voies de délestage sont aussi sur les routes départementales avec sans aucun doute des moments où vous avez jusqu'à 4 500 véhicules/jour. Je reconnais que c'est une difficulté.

Par ailleurs, la Région est également indirectement concernée puisqu'elle souhaite gérer sur la section Nord les travaux de l'autoroute A31. Aujourd'hui, c'est une question de sécurité. J'aurais souhaité, Monsieur le Préfet, la sécurité routière dépend aussi de l'Etat que vous preniez l'initiative avec les services de l'Etat d'une réunion de concertation qui permettrait de trouver des solutions à cette voie de contournement qui devient une voie accidentogène au maximal, notamment la section entre Metz/Borny et Metz/Grigy. A certains moments, vous avez des centaines de mètres de routes qui sont partagées entre la voie qui sort et une circulation qui va directement vers l'autoroute A31 vers Nancy qui pose un problème de sécurité routière.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Excusez-moi de revenir sur cette voie de contournement, mais je crois qu'elle impacte vraiment de plus en plus toutes les routes départementales notamment dans le Pays messin.

Merci, Monsieur le Préfet.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur DICK.

**M. DICK.**- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues,

Monsieur le Préfet, aujourd'hui, bien évidemment, je vais parler de mobilités comme nombre de mes collègues puisque la mobilité en Moselle, et particulièrement dans le Nord Moselle, est le principal défi à travailler maintenant avec l'ensemble des collectivités pour assurer le développement et le co-développement avec notre grand voisin luxembourgeois.

Nous avons des choses qui avancent, et je m'en félicite de le redire, puisque nous avons maintenant une autoroute A31 bis qui est un fait juridique. Nous avançons sur ce dossier de l'A31 bis. Avec l'A31 bis, nous avons une nouveauté sur notre territoire à gérer : la question du péage.

Monsieur le Préfet, ma question sera très directe : comment allons-nous faire du péage la plus grande opportunité du territoire en termes de mobilité ? Comment allons-nous faire ensemble de ce péage autoroutier une opportunité de développer les autres modes de transport alternatif ?

Voilà la question que je souhaitais vous poser parce que, oui, Monsieur le Préfet, le péage est peut-être incitatif. Oui, mettre en place un péage c'est restructurer l'ensemble des habitudes de nos citoyens dans leurs habitudes de transport.

Pour cela, pour toutes les modifications en termes de transport alternatif, il faut un modèle économique. L'Etat a déjà répondu à la Région en la matière quand la Région a demandé la prise de compétence des autoroutes, mais en donnant à la Région un modèle économique puisque l'on a autorisé à la Région Grand Est la mise en place d'une taxe environnementale sur les poids lourds en échange de la prise de compétence de l'A30, de l'A31 et des autres autoroutes.

Des dépenses et un levier financier, des recettes associées à cela pour pouvoir gérer ces enjeux. Voilà ce qui peut être pragmatique en la matière.

Si nous voulons être à la hauteur des chocs brutaux de confiance à l'égard des transports en commun, de la question des transports alternatifs sur le territoire du Nord Moselle, nous devons essayer de travailler à la transversalité de cette compétence de la mobilité entre le Luxembourg et la France et notamment à la hauteur et l'équivalence de la qualité des services des deux côtés de la frontière.

Quand je parle de transport en commun, le Luxembourg a testé depuis trois ans la gratuité des transports en commun. Une grande partie de notre population, maintenant, est acculturée à la gratuité des transports en commun.

Bien évidemment, la gratuité du transport en commun ne fonctionne pas si c'est le contribuable qui le paie. Le transport en commun gratuit à vocation transfrontalière ne peut pas fonctionner si ce sont les entreprises françaises qui doivent payer le transport vers le Luxembourg.

Pour cette raison, j'ai deux questions liées à la première.

Est-ce que, dans ce cadre-là, ce ne serait pas au Luxembourg de payer pour la gratuité du transport vers le Luxembourg ? On sait que le Gouvernement luxembourgeois est de plus en plus prêt à payer les infrastructures, n'y a-t-il pas dans ce cadre, au-delà de la question des infrastructures, une exigence à avoir vis-à-vis du Gouvernement luxembourgeois pour qu'il accompagne financièrement la gestion du transport et j'allais dire l'exploitation du transport vers le Luxembourg ; donc de payer le transport des frontaliers vers la frontière luxembourgeoise en fonctionnement des institutions ?

La deuxième question, Monsieur le Préfet, est plus dans votre main et dans celle de l'Etat. Le péage peut être une opportunité pour les collectivités, les territoires, pour faire en sorte que les collectivités, qui ont la compétence de la mobilité, que les E.P.C.I. ou les autorités organisatrices de mobilité, pourquoi pas, pourraient participer au péage dans le cadre de la société qui va gérer le péage.

Monsieur le Préfet, est-il possible, dans le cadre du contrat de concession qui sera mis en place, d'autoriser ou d'exiger qu'il puisse y avoir une S.E.M. avec derrière un acteur privé, bien évidemment, et pourquoi pas des collectivités qui pourraient profiter des dividendes de cette société de péage pour financer le transport public sur notre territoire ?

Monsieur le Préfet, je crois que le vrai débat aujourd'hui est si ce péage sera la plus grande opportunité de notre territoire pour mettre fin au monopole du véhicule individuel vers le Luxembourg.

Merci à tous.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur le Préfet, on a terminé sur le routier avant de monter dans le train, je vous cède la parole.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux pour leurs questions. Je vais essayer d'être le plus précis possible.

La question de M. SACCANI sur le financement des voies routières inscrites au CPER. Je vous confirme l'inscription de la VR52 dans ce CPER pour finir le travail, et je sais toute l'attente des élus de Rombas. Il se trouve que cette route est depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier la propriété du Département.

*(Rires)...*

Attendez !

Mais la clé de financement reste inchangée, c'est-à-dire trois tiers, Etat un tiers, Département un tiers, Région un tiers. Voilà pour terminer la VR52 au droit de Rombas pour le kilomètre 200, je crois, qui manque. 1,6 km. Cela dépend où l'on se raccorde !

Les questions de Mme ZIMMERMANN sur la RN431, qui n'est pas une voie métropolitaine mais qui est encore une route nationale mais qui sera mise à disposition de la Région à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. On ne constate pas, contrairement à ce que vous dites, un nombre d'accidents supérieurs à ce que l'on voit sur d'autres routes. On constate des encombrements particuliers au droit des échangeurs qui sont apparus dorénavant sous-dimensionnés par rapport au nombre de véhicules qui veulent rentrer et sortir sur cette route. Ce sous-dimensionnement résulte d'implantation de nombreux établissements à proximité de ces échangeurs. C'est donc là qu'il y a sans doute eu une réflexion collective qui a été insuffisante lors de l'aménagement de certains espaces à proximité de ces échangeurs. Vous me sollicitez pour que nous tenions une réunion avec l'ensemble des partenaires, j'y suis entièrement disposé. Je sais que la Région, qui se verra mettre à disposition cette route, envisage d'étudier l'agrandissement des échangeurs. C'est sans doute dans ce sens-là qu'il faut travailler mais, dans un pays de liberté, on aura du mal à restreindre les initiatives des conducteurs de choisir de passer par telle ou telle route. Donc, c'est plutôt vers une adaptation des équipements à la

circulation constatée que l'on peut travailler même si tout cela doit rester dans des limites raisonnables.

Monsieur DICK, vous soulevez de très nombreuses questions. Je sais votre vigilance et je salue le dialogue que nous avons et qui n'a pas besoin d'ailleurs de vote, de motion ici ou là pour que je sois attentif à vos questions.

Comment faire du péage une opportunité ? D'abord ce péage, et votre question le montre bien, est la condition nécessaire à la réalisation de l'autoroute A31 bis. J'ai lu des articles de presse indiquant que ce serait l'autoroute la plus chère de France. Ce sera un des tunnels les plus longs de France. Oui, c'est assez simple à comprendre. Construire un tunnel, exploiter un tunnel c'est beaucoup plus coûteux que d'exploiter une route en rase campagne. Je crois que c'est assez intuitif. Donc, comment faire ? Attention à ne pas laisser imaginer que le péage pourrait financer d'autres moyens de transport. Il y a des règles précises qui interdisent ce que l'on appelle l'adossement, c'est-à-dire le fait d'utiliser le produit d'un péage sur un ouvrage concédé pour en financer d'autres. C'est même assez contraignant à l'intérieur du système autoroutier lui-même. Le péage ira au remboursement de la construction et de l'exploitation de cette autoroute-là et pas d'autres équipements de transport. En revanche, l'éco-contribution, que la loi 3DS de février 2022 a autorisé à la Région lorsqu'elle se verra mettre des routes et autoroutes à disposition à percevoir auprès des usagers, là, pourra être affectée à d'autres infrastructures de transport, et c'est peut-être dans cette direction que l'on peut travailler.

J'ai du mal à vous suivre sur le terrain de la gratuité. On a parlé au début de cette séance des difficultés financières des collectivités publiques. Vous dites qu'il ne faut pas que ce soit le contribuable qui paie, il ne faut pas que ce soit les entreprises, il ne faut pas que ce soit l'utilisateur, je ne sais pas très bien comment les transports pourront fonctionner si personne ne paie. Je suis assez réticent à m'engager dans cette voie. Quant à demander au Luxembourg de financer l'exploitation, je crois qu'il faut être réaliste. Attachons-nous d'abord à faire financer des infrastructures. La construction d'infrastructures de transport sur le sol français par le Grand-Duché du Luxembourg, ce n'est pas complètement évident. Deux protocoles ont été signés s'engageant pour une contribution luxembourgeoise de 220 M€. On peut trouver que c'est insuffisant mais réalisons déjà ces travaux avant de parler gratuité d'autant plus que si l'on parle de gratuité comment prouver qu'un voyageur va nécessairement profiter à l'économie

luxembourgeoise au Luxembourg, et puis jusqu'où s'arrêter. La gratuité de Luxembourg est au Grand-Duché, faut-il descendre 5 km, jusqu'à Thionville, jusqu'à Florange mais pas au-delà ? Cela risque d'être un petit peu compliqué.

Quant à la question de la concession, je trouve que l'idée est intéressante. Je ne suis pas sûr que tant les statuts que la santé financière du SMITU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) le permettent actuellement mais j'ai le souvenir même sans être un ancêtre qu'avant 2006 il y avait des sociétés concessionnaires d'autoroutes qui étaient des S.E.M. dans lesquelles, vous avez rappelé certaines collectivités locales étaient actionnaires, siégeaient au conseil d'administration et on percevait quelques dividendes. Ça, ce sera dans le cadre de l'appel à candidature que l'Etat lancera pour choisir un concessionnaire après la déclaration d'utilité publique qu'éventuellement -je ne connais pas encore les règles qui seront proposées au concessionnaire potentiel- les collectivités publiques et d'ailleurs, Président, je vous lance une perche, pourquoi pas le Département de la Moselle pourrait être concessionnaire. C'est un choix qui vous appartient. Je ne dis pas qu'il est bon mais ce sera à ce moment-là qu'il faudra se poser la question et, en effet, pourquoi pas.

Voilà ce que je pouvais dire de façon peut-être un peu résumée -mais je vois l'heure qui tourne- pour répondre aux interrogations sur la mobilité dans le secteur routier.

**M. LE PRESIDENT.**- On va monter dans le train. Et on va suivre David SUCK.

**M. SUCK.**- Très brièvement, je voudrais me féliciter évidemment de la qualité des échanges des uns et des autres, saluer la présence naturellement de l'ensemble des élus, l'ensemble des services qui démontre l'intérêt que nous portons à ces moments d'échanges qui sont l'occasion de rappeler les attentes des uns et des autres de manière très courtoise, puis appeler les vœux des uns et des autres à plus de coopération.

Je ne demanderai pas de sous. Un certain nombre d'auteurs rédigent, depuis des années, la fin de l'Etat providence. Il n'est pas nécessaire de lire, il suffit de regarder. On a bien compris qu'aujourd'hui les collectivités doivent prendre toutes leurs responsabilités et que train régulièrement emprunté est celui du transfert de compétences sans forcément les produits qui vont avec mais cela est ainsi.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues, c'était une âme que je souhaitais voir continuer à se développer : celui de la règle qui, tout doucement, peut

être observée, un peu moins. En effet, vous avez dit que l'on a aujourd'hui la capacité, et c'est un exercice difficile pour les fonctionnaires que de pouvoir s'éloigner de la règle lorsqu'il s'agit d'une spécificité du territoire ou d'une impérieuse nécessité, de trouver une solution pas forcément tout à fait réglementaire. Dans ce cadre-là, le Département, au travers de ses compétences, a lancé avec les collectivités territoriales deux études : une sur le Nord Moselle et une sur la Moselle Est pour, à un moment donné, faire le point sur l'offre de transport, l'offre d'équipement par rapport aux besoins de nos populations et nos territoires dans cette approche d'égalité des chances. On a évoqué l'école, la santé. On sait qu'un certain nombre de ces missions peuvent s'établir lorsque les gens ont accès à des services de mobilité, des services de transport.

Les conclusions de l'étude sur le Nord Moselle seront connues dans quelques mois. Celles sur le territoire de Sarreguemines, Bitché et Niederbronn avancent plutôt bien. L'ensemble des partenaires qui ont été conviés ont répondu présents. Donc, cette étude livrera ses conclusions dans quelques semaines.

A l'heure du dérèglement climatique, de l'impérieuse nécessité de baisser notre empreinte carbone, de la paupérisation de nos populations souvent dépendantes de la voiture en milieu rural -on ne peut que le constater et cela est ainsi pour quelques années encore- où plus que jamais la mobilité et le transport collectif en particulier deviennent une priorité. Peut-on compter sur les services de l'Etat et la Préfecture pour faciliter la déclinaison opérationnelle des conclusions de ces deux études ?

Naturellement, on ne vous demandera pas de faire « à la place de », mais lorsque l'on viendra ici mesurer quelques investissements, on viendra peut-être évidemment vous solliciter au travers de nos responsabilités. Mais on aura peut-être besoin d'expliquer que ces équipements ferroviaires aujourd'hui existants mais plus utilisés qui sont devenus, très souvent, pour les extrémistes, et je le dis avec beaucoup de respect, presque des trames vertes pour quelques autres défenseurs des milieux naturels des corridors écologiques qu'il faut absolument préserver. On aura peut-être besoin du regard bienveillant de l'Etat pour expliquer que nous pouvons cultiver de la biodiversité, de l'économie, un département vert avec de grands territoires ruraux qui contribuent aussi au développement économique lorsqu'on parle d'agriculture, peut-être de trouver des solutions avec cette volonté forte de l'Etat de nous accompagner pour que ces projets puissent entrer de manière opérationnelle en action dans l'intérêt des

territoires et ensuite de tout cet environnement que l'on veut préserver, qui continuera à y être important.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Madame REBSTOCK.

**Mme REBSTOCK.**- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, depuis quelque temps maintenant la question de la mobilité, et surtout pour certains de nos territoires comme la Moselle Nord et la Moselle Est, la question du renouvellement ferroviaire est posée comme étant un des atouts des nouvelles intermodalités à construire pour de nouvelles solutions de transports décarbonés -vous avez beaucoup affirmé cette question-là en préambule : la transition écologique était une des priorités- que ni le bus ni la voiture ne peuvent offrir en tout cas aujourd'hui.

Sans reprendre certains des argumentaires déjà développés, je tiens à indiquer combien cette thématique qui transcende les domaines économiques, de l'emploi, de l'attractivité et bien sûr de la transition écologique dépasse les logiques purement locales. Je regrette ici, devant vous, avec vous, que ni l'Etat, malgré son plan de 100 Md€, ni la Région avec son plan Etat-Région ne semblent, au regard des décisions prises ou en tout cas de ce que j'en sais concernant la Moselle, à la hauteur des enjeux que nous connaissons.

Pourquoi ?

D'abord parce que nous partageons tous ici le constat qu'il nous faut décarboner rapidement nos transports tout en permettant de développer les flux quotidiens domicile/travail. Ces objectifs, seul le train peut nous permettre de les atteindre. C'est un enjeu écologique et durable essentiel à servir notamment au regard des engorgements routiers que nous connaissons à proximité du Luxembourg et de moins en moins à proximité.

Au-delà de cet aspect environnemental, c'est aussi un moyen nous permettant de répondre au développement du Luxembourg et de ses conséquences en termes d'offre d'emploi et donc de demande de logement. J'ai eu la chance de participer à une conférence sur les enjeux du logement dans la Grande Région organisée par l'IGR. J'y ai participé, j'y suis intervenue. J'ai surtout entendu des chiffres qui m'ont abasourdi concernant le foncier au niveau du Luxembourg. La pression foncière est en train de gangréner l'ensemble de notre territoire limitrophe.

La combinaison de la pression et de la nécessaire sobriété foncière à venir nous oblige à penser autrement le développement de l'habitat et du logement sur nos territoires en questionnant et la densité et le renouvellement de l'habitat existant. On comprend qu'aujourd'hui on ne pourra pas accueillir décemment à proximité de la frontière l'ensemble des personnes qui auront besoin de se loger. Il faudra reculer les lignes et reculer quasiment jusqu'en Moselle Est parce que l'on va y retrouver des travailleurs frontaliers qui vont travailler au Luxembourg. On sait et on en a beaucoup discuté ensemble, Monsieur le Préfet, on voit bien que l'on a un logement en difficulté, à deux vitesses où des personnes qui habitent ici et ne travaillent pas au Luxembourg ont des difficultés à se loger, que des travailleurs frontaliers ont des difficultés à se loger ; tout cela mis bout à bout montre à quel point la mobilité est peut-être la clé de tout cela pour mieux aménager notre territoire, pour mieux travailler cette interconnexion entre le développement économique, le logement et bien sûr les transports en commun.

Afin de répondre à ces demandes de logements et la venue des futurs travailleurs frontaliers, voire même des futurs travailleurs luxembourgeois de plus en plus nombreux à s'installer sur nos territoires, il nous faut combiner absolument le développement de la mobilité et de l'habitat même éloigné car certains espaces du Nord mosellan sont déjà complètement saturés.

Sans cela, nous ne pourrions répondre aux enjeux du développement des années futures où là aussi le train doit trouver une place qu'il n'a pas, à mon sens, aujourd'hui.

Monsieur le Préfet, face à ces questions qui engagent notre capacité à répondre et à accompagner le développement de la métropole luxembourgeoise, qui reste une chance pour nos territoires et nos citoyens comment l'Etat compte-t-il répondre véritablement à ces enjeux, à nos ambitions de développement éco-responsables et vertueux ? Quelles nouvelles politiques publiques et quel accompagnement de l'Etat auprès des acteurs compétents pour un véritable plan ferroviaire pour la Moselle et ses voisins en incluant ces lignes de proximité -sur lesquelles on échange énormément qui seront développées par mes collègues- qui permettent de désengorger nos routes ?

Merci à vous.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur WEIS.

**M. WEIS.**- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, ma question porte sur la réouverture au transport de passagers de lignes transfrontalières de proximité.

La proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg génère un flux croissant de travailleurs frontaliers -près de 90 000 déplacements journaliers en 2023- et, parallèlement, des besoins accrus en termes de mobilité entre le Nord mosellan et le Luxembourg. L'offre de transports en commun reste sous-dimensionnée laissant la part belle à la voiture individuelle qui vient saturer les réseaux routiers aux heures de pointe.

Dans ce contexte, le lancement de la démarche du Service Express Régional Métropolitain (SERM) le 6 février dernier par la Région et l'Etat pourrait-elle, au-delà du renforcement de l'offre de service ferroviaire entre Metz, Nancy, Thionville et Luxembourg, intégrer les lignes transfrontalières de proximité et notamment :

- La liaison Thionville-Fontoy-Esch-sur-Alzette.
- La liaison Forbach-Bouzonville-Thionville qui permettrait la réouverture aux voyageurs des gares situées le long de cet axe comme celle de Kuntzig par exemple.
- La création d'un service de transport de voyageurs suffisamment cadencé sur ces deux axes pourrait participer, avec l'ensemble des autres projets du SERM, à la décongestion des axes routiers tout en offrant un mode de transport plus sécurisé, plus vertueux pour la planète et moins onéreux que la voiture pour l'utilisateur.

L'unique ligne Fontoy-Esch-Belval, si elle était réhabilitée, permettrait de transporter, théoriquement, 3 600 voyageurs. Cette ligne raccordée à Longuyon, voire Jarny, permettrait de supprimer quelques 15 000 véhicules/jour sur nos routes. Hier, en présence du Sous-préfet DESCHAMPS, une réunion très intéressante s'est passée à Fontoy et plus de 50 élus du Nord lorrain ont répondu à l'invitation d'Alexandra REBSTOCK et moi-même pour évoquer cet enjeu de la réouverture de plusieurs lignes ferroviaires en Moselle sur le canton d'Algrange, bien évidemment, hier la ligne de Thionville-Fontoy-Esch-sur-Alzette. Je pense que le Vice-Président en charge des transports et de la mobilité de la Région Grand-Est hier, a pu mesurer l'attente forte des élus locaux à ne plus attendre une énième étude ou, en tout cas, une étude très concrète, et que nous sommes dans l'attente réellement d'actes et de rapidité de sa part. Il a pris des engagements plutôt rassurants mais je pense qu'il ne faut rien lâcher ; il faut, comme on lui a demandé, intégrer un comité de pilotage où l'on peut cadencer et mesurer l'avancée de ces futures études pour pouvoir, peut-être, au courant de notre vie, voir aboutir ces réouvertures de lignes ferroviaires.

Merci, Monsieur le Préfet.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. Madame AMBROSIN-CHINI.

**Mme AMBROSIN-CHINI.-** Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues, je profite de la présentation du rapport annuel d'activité de l'Etat en Moselle et plus particulièrement de la coopération avec le Luxembourg pour intervenir sur ce point tout comme mes collègues.

En 2023, ce sont plus de 117 000 travailleurs français qui se rendent quotidiennement au Grand-Duché du Luxembourg. Avec une augmentation de 6 % en 2 ans, on estime que ce nombre atteindra les 300 000 frontaliers d'ici 15 ans. Cet accroissement impacte considérablement l'équilibre social, démographique, financier et politique du Nord de la Moselle.

Lors de la Réunion Trimestrielle du 21 septembre 2023, nous avons soumis à l'Assemblée du Conseil Départemental de la Moselle une motion intitulée « Pour un retour du ferroviaire en Moselle » qui avait été adoptée à l'unanimité et a recueilli les signatures de l'ensemble des Conseillers Départementaux.

Cette motion vous avait été envoyée, Monsieur le Préfet, ainsi qu'au Président de Région. Malgré tout, les réponses ont été très peu satisfaisantes jusqu'à présent.

Hier, se tenait une réunion à Fontoy avec de nombreux élus, que je salue ici, pour discuter des différents scénarios de réhabilitation de cette ligne. Divers engagements ont été pris dont la constitution d'un groupe de travail.

Il s'agit désormais d'amplifier cette dynamique positive.

Ma question est donc la suivante, Monsieur le Préfet : dans quelle mesure l'État pourrait-il accompagner la réhabilitation de la ligne Hayange-Fontoy-Audun-le-Tiche-Esch-sur-Alzette afin de désengorger l'axe Thionville-Luxembourg et diminuer le trafic routier dans le Pays-Haut afin de faire d'Hayange un véritable pôle ferroviaire ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. Monsieur TACCONI.

**M. TACCONI.-** Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, en complément des propos tenus notamment par le Vice-Président SACCANI mais également par mes collègues, je vais parler des défis croissants en matière de mobilité.

Je me permets de vous interpellier sur la question de la réouverture au trafic des voyageurs de la ligne Forbach-Bouzonville-Thionville qui représente une opportunité

stratégique pour notre département. Cette initiative permettrait de faciliter le déplacement des travailleurs frontaliers de Moselle Est vers le Luxembourg sans passer par Metz mais aussi une alternative durable au transport individuel tout en désengorgeant les routes départementales du Nord mosellan.

Les premières études menées par le département sont achevées et les conclusions montrent déjà l'existence d'une importante zone de chalandise le long de cette ligne où résident de nombreux travailleurs frontaliers, certes, mais aussi des travailleurs, des lycéens, des étudiants qui pourraient, peut-être, être intéressés par ce mode de déplacement vers Thionville.

Monsieur le Préfet, ce projet de réouverture de ligne Forbach-Creutzwald-Bouzonville-Thionville est extrêmement prometteur pour notre Département surtout en sachant que l'infrastructure existante dispose déjà d'une capacité suffisante pour accueillir un cadencement compatible avec une offre TER (Transport Express Régional). Les coûts d'adaptation de la ligne au trafic voyageurs nécessitent, a priori, principalement des aménagements en termes de signalisation et d'accessibilité des quais. En tenant compte de ces éléments, la réouverture de la ligne Forbach-Bouzonville-Thionville apparaît non seulement comme une solution forte, rapide et efficace pour répondre aux besoins de mobilité de nos territoires mais aussi, comme l'ont précisé mes collègues, comme une réponse concrète aux enjeux de développement durable qui nous oblige.

La Région Grand Est a, certes, acté la réalisation en 2024 d'une étude pour préciser les besoins de mobilité selon le lieu d'emploi des travailleurs frontaliers au Luxembourg mais il leur restera à étudier les questions techniques d'insertion en gare de Thionville ou encore le choix des arrêts.

J'en viens à ma question en deux points.

1. Pouvez-vous nous assurer de l'appui des services de l'Etat dans le cadre de vos études, que ce soit via les sous-préfectures, la DREAL, voire même la S.N.C.F. considérant qu'en 2025, il sera nécessaire de modifier le règlement du plan de prévention des risques technologiques de Carling interdisant actuellement le passage des trains voyageurs, étape pourtant indispensable, sur la ligne complète Forbach-Creutzwald-Bouzonville-Thionville ?

2. Et là, je ne vais parler volontairement que de la moitié de cette ligne. Pouvez-vous nous assurer en quelque sorte que la Région a bien sollicité l'Etat sur la réouverture du tronçon Thionville-Bouzonville presque jusque Creutzwald, et qu'en cas de travaux nécessaires l'Etat inscrira des crédits sur les potentiels investissements tout particulièrement sur ce tronçon qui, lui, peut très vite entrer en exploitation avant 2028 ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur le Préfet, en termes des questions concernant les mobilités.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Je vais répondre de façon globale parce que vos questions se recoupent très largement.

Oui, le train est une solution d'avenir surtout sur des voies qui sont déjà électrifiées. Quand j'ai parlé de planification écologique et de déclinaison territoriale, c'est un sujet qui doit être abordé, qui doit être inscrit dans cette contribution de la Moselle à la décarbonation de la vie et de l'activité.

Ensuite, il faut pouvoir le financer. Je rappelle d'abord que 70 % des montants inscrits au contrat de Plan Etat/Région concernent le ferroviaire. C'est donc vraiment une priorité qui a été affirmée par le ministre des Transports quand il est venu à Metz le 15 décembre dernier. Dans ce ferroviaire, il y a vraiment un accent qui est mis sur le Service Express Régional Métropolitain. Je crois qu'il faudrait arriver à nous acculturer au fait que le service régional n'est pas seulement une liaison Nord/Sud et que, dans ce service express régional, il peut y avoir plusieurs portes pour entrer au Luxembourg, plusieurs chemins pour y aller. Et c'est d'autant plus nécessaire que, si l'on met tout le monde sur la même voie, la capacité ne le permettra pas. Je pense que c'est dans ce sens que nous devons travailler ensemble comme vous l'avez fait hier, et Philippe DESCHAMPS me rapportait ce matin tout l'intérêt qu'il avait trouvé, lui aussi, à cette réunion avec le vice-président du Conseil régional pour solliciter la Région.

Quand M. TACCONI dit : la Région vous a-t-elle sollicité ? Mais elle n'a pas à me solliciter, c'est elle qui est compétente. C'est la Région qui a la compétence pour les transports interurbains des voyageurs. En tout cas, l'Etat sera présent ; dans le CPER, il y a cette mention des études pour ces lignes-là puisque, même si l'on voudrait tous que cela aille vite, il faut quand même étudier et savoir exactement comment cela

fonctionnera. Puis, je fais un pari, peut-être audacieux que, sur la durée du CPER qui s'étend jusqu'à 2027, les idées évolueront. L'utilité de ces lignes ferroviaires apparaîtra avec encore plus d'évidence et que, peut-être, on arrivera avant la fin du CPER, en tout cas sans attendre le suivant, à financer une partie des investissements mais cela n'est pour l'instant qu'un espoir et qu'un pari. Ce qui est inscrit ce sont les études et l'attitude tout à fait ouverte de l'Etat -vous l'avez dit- notamment pour modifier le plan de protection des risques de la zone industrielle de Carling. J'ai le souvenir dans une vie antérieure de grandes discussions pour savoir si l'on pouvait construire une ligne TGV à proximité de la centrale nucléaire de Tricastin. Et bien comme l'on ne pouvait pas passer ailleurs, finalement elle a été construite, les mesures de précaution sont prises, les mesures d'interventions potentielles sont prises, mais cela n'empêche pas de faire passer des trains de voyageurs à proximité de sites industriels, le tout est d'étudier dans quelles conditions pour pouvoir résoudre les difficultés si elles intervenaient.

Voilà ce que je peux répondre de façon globale même si tous ces enjeux mériteraient des débats beaucoup plus longs. Je suis heureux que la réunion d'hier ait été déjà fructueuse et traduit un état d'esprit partagé et assez ouvert sur ces questions.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Dernier grand thème : la sécurité et l'attractivité. Je vais passer la parole à Patrick REICHHELD sur la question de la sécurité.

**M. REICHHELD.**- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, rassurez-vous, je ne vais pas être très long sur le volet agricole mais l'actualité de la semaine me fait réagir et pour cause.

Je souhaiterais vous remercier pour la démarche que vous avez initiée, Monsieur le Préfet. Je veux bien sûr parler de la mise en place des cellules d'écoute en sous-préfectures pour nos agriculteurs qui souffrent.

En revanche, je m'interroge sur pourquoi, Monsieur le Ministre, qui était présent dans le Département cette semaine, lundi plus précisément, ne s'est pas rendu dans une exploitation qui souffre et dont l'exploitant a poussé la porte de la sous-préfecture. Ceci aurait pu être un signe fort de l'Etat en faveur d'une agriculture en grande souffrance. Je ne suis pas certain si Monsieur le Ministre est reparti à Paris avec une photographie juste de l'agriculture en souffrance.

Je ne vais pas non plus m'appesantir sur l'activité de la SAFER en Moselle. Nous avons échangé sur ce sujet il y a un an ; on m'a bien indiqué que la compétence émane

de Mme la Préfète de la Région à qui j'ai écrit et, après 4 mois, je suis toujours en attente d'une réponse à mon courrier. Je tiens ce courrier, bien sûr, à votre disposition ; il va vous être remis dans quelques instants. Et si vous pouviez, Monsieur le Préfet, le transmettre à qui de droit afin que je puisse être reçu avec les personnes compétentes ; ce serait vraiment une grande avancée pour ce dossier.

J'en arrive à mon propos qui concerne la sécurité de nos concitoyens et plus précisément le secours à la personne. Il y a quelques semaines, j'ai été amené à déclencher les secours au profit d'un voisin en difficulté. En effet, j'ai trouvé une victime en difficulté respiratoire à proximité de sa voiture un samedi après-midi à 17h passée. J'ai donné l'alerte à 17h19 ; j'ai décrit la situation à mon interlocuteur en précisant bien entendu que c'est une victime qui a fait l'objet d'un AVC il y a quelques semaines. Le médecin que j'avais en ligne m'a demandé de transmettre le téléphone à la victime et un interrogatoire de 20 mn a démarré pour déboucher sur le déclenchement d'une ambulance des sapeurs-pompiers qui est arrivée sur les lieux à 18h03. Donc, 44 mn, Monsieur le Préfet, après le déclenchement de l'alerte.

Je souhaiterais rappeler que ma commune se situe à 5 km de la caserne des pompiers de Phalsbourg, à 15 km de deux hôpitaux, à savoir Sarrebourg et Saverne. Donc la question que j'aimerais vous poser, Monsieur le Préfet, ne pensez-vous pas que 44 mn entre l'alerte et l'arrivée des secours sur place est un tout petit peu trop long ? C'est ma question.

Je tiens à dire que les sapeurs-pompiers -et je salue le contrôleur général qui est dans vos rangs- ne sont pas responsables de cette situation car leur déclenchement a eu lieu 15 mn avant l'arrivée sur les lieux. Donc, les pompiers ont été déclenchés à 17h48 alors que j'ai déclenché l'alerte à 17h20.

Je souhaite saluer, ici, le travail irréprochable de nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Monsieur le Préfet, c'est ma question finale : que pourrait-on mettre en œuvre au niveau de l'Etat pour améliorer cette situation parce que la sécurité est quelque chose qui vous incombe ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Point sur l'attractivité. Monsieur MULLER.

**M. MULLER.**- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

La question des modalités organisationnelles des événements locaux liés aux Jeux Olympiques de 2024 revêt une importance cruciale tant au niveau national qu'au niveau local. En effet, les Jeux Olympiques de 2024 représentent un événement majeur pour la France, offrant une occasion exceptionnelle de mettre en valeur le pays sur la scène internationale et d'accroître son rayonnement. Si la ville de Paris est tout particulièrement attendue par les observateurs, nos habitants et visiteurs nous attendent aussi, nous, communes labellisées Terre de Jeux ou Club 2024 pour faire vivre localement cet événement.

De plus, ces Jeux constituent une opportunité unique de dynamiser l'économie, le tourisme et les infrastructures du pays, en laissant un héritage durable pour les générations futures.

Dans ce contexte, les territoires labellisés "Terre de Jeux" jouent un rôle essentiel en tant que relais locaux de cet événement d'envergure. Ces territoires, dont font partie de nombreuses communes mosellanes dont je salue les collègues maires ici présents, sont appelés à être des acteurs clés dans l'organisation et la promotion des Jeux Olympiques au niveau local.

Le label "Terre de Jeux" vise à engager ces territoires dans une démarche participative et citoyenne autour des valeurs de l'olympisme, favorisant ainsi le développement du sport et de la culture olympique au sein des collectivités.

Il est donc primordial d'assurer la sécurité et le bon déroulement des événements locaux liés aux Jeux Olympiques que nous, communes, organiserons cet été. Je pense particulièrement aux manifestations sur la voie publique où la mobilisation des forces de sécurité de l'Etat revêt une importance capitale.

Ma question est donc la suivante, Monsieur le Préfet, même si vous avez déjà apporté quelques éléments de réponse tout à l'heure lors de votre intervention : Comment les services de l'Etat seront impliqués dans ce dispositif de sécurité pour la sécurisation de nos événements ? Par ailleurs, sur le volet plus global du financement de ces événements locaux importants pour la dynamique du pays, l'Etat envisage-t-il des mesures de soutiens financiers ou des appels à projets pour soutenir matériellement ces événements sachant que les collectivités adhérentes au label "Terre de Jeux" se sont inscrites dans les dispositifs proposés ?

Je sais que notre objectif est collectif. Nous souhaitons garantir la réussite de ces manifestations au niveau local, tout en assurant la protection des participants et du public car c'est dans les territoires labellisés "Terre de Jeux" que réside la capacité à tirer parti de cet événement d'envergure pour renforcer l'attractivité du pays, du Département de la Moselle et de promouvoir les valeurs de l'olympisme tout en favorisant le développement du sport à l'échelle locale.

Merci à vous.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. Monsieur LEBEAU.

**M. LEBEAU.-** Monsieur le Préfet, je souhaite vous interroger sur une problématique très locale d'attractivité et également sur l'infrastructure plus globale d'attractivité.

En octobre 2021, la tempête Aurore avait fortement endommagé les espaces boisés du Fort de Queuleu entraînant sa fermeture totale. Le 17 septembre 2022, l'aire de jeux et certains sentiers ont été rouverts au public car sécurisés.

Pour autant, seuls les espaces balisés sont accessibles à ce jour et il est dangereux de s'en écarter. Une large partie du Fort reste donc fermée à ce jour. Les habitants du canton de Metz 3 et bien au-delà attendent la réouverture intégrale de ce site naturel en pleine ville.

Monsieur le Préfet, pourriez-vous nous dire quand les espaces boisés du Fort de Queuleu pourront être rouverts intégralement ?

Ma seconde demande, Monsieur le Préfet, concerne Lorraine Aéroport. En effet, la demande d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Grand Est pour envisager l'avenir de Lorraine Aéroport interroge. Il semble qu'il y aurait une volonté de fermer cet aéroport sous prétexte d'économie et de modèle environnemental permettant ainsi de faire de l'aéroport de Strasbourg le seul aéroport de la Région Grand Est alors même que nos amis alsaciens ont toujours les mêmes velléités de quitter cette région. Les récents articles de la presse laissent présager un avenir funeste pour Lorraine Aéroport. Or, notre territoire, notre département ont besoin de cette infrastructure pour pouvoir être un acteur dans la compétition européenne des territoires et continuer à se développer.

Comme vous le savez, ce sont les infrastructures -on l'a entendu aujourd'hui- routières, ferroviaires -on n'a pas parlé du fluvial mais c'est aussi important- et l'aéroportuaire qui favorisent l'attractivité d'un territoire et son développement.

Comme vous avez clôturé votre propos liminaire indiquant que votre volonté absolue était d'améliorer la prospérité de la Moselle, donc ses infrastructures, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que l'aéroport de Luxembourg soit uniquement notre planche de salut avec un temps de trajet pour y accéder de plus de 1h30 depuis Metz et une obligation d'être présent 2h avant. Globalement, il faut partir 4h avant. Cette solution aéroportuaire ne peut pas être une solution pour les vols professionnels de nos entreprises locales.

De plus, les récents propos de la Ministre luxembourgeoise de la mobilité souligne le fait qu'offrir des vols depuis l'aéroport de Lorraine pourrait être commercialement intéressants pour Luxair surtout si la majorité des clients de certaines destinations viennent de la Région Lorraine. Ces propos confirment le fait que le maintien de Lorraine Aéroport est nécessaire pour notre territoire et son avenir. Il faut donc sauver le soldat Lorraine Aéroport.

Monsieur le Préfet, je souhaiterais connaître la vision de l'Etat sur cette infrastructure, même si elle n'en a pas la compétence et, plus particulièrement, de son représentant sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur le Préfet.

**M. LE PREFET TOUVET.**- Je vais essayer de ne rien oublier.

Les questions de M. REICHHELD : il y en a une sur l'agriculture.

Je constate que les cellules d'écoute que nous avons mises en place ont rassemblé finalement assez peu d'agriculteurs. Je le regrette. Je pensais qu'il y en aurait davantage. J'ai dit une quarantaine. Nos portes sont toujours ouvertes avec l'ensemble des services pour essayer de résoudre les difficultés qu'il s'agisse de social, de fiscal ou d'aides PAC (Politique Agricole Commune). Et on a déjà pu résoudre une quarantaine de situations.

Sur la visite du Ministre, on peut toujours regretter qu'il aille chez Anatole et pas chez Aristide. Il est venu dans une exploitation exploitée par deux jeunes ; c'était un beau symbole de vitalité de l'agriculture. Les discussions, je puis vous l'assurer, puisque je les ai suivies de bout en bout, ont été franches et directes. Le Ministre a partagé pendant une heure trois quarts une rencontre avec notamment les trois syndicats agricoles qui se sont exprimés chacun, le Président du Conseil Départemental était

d'ailleurs présent. Le Ministre est reparti bien conscient des difficultés de l'agriculture en Moselle différentes de celles qu'il a pu rencontrer dans d'autres départements mais dont il ne minore pas l'ampleur. Je peux vous en assurer.

Sur la question des sapeurs-pompiers, sur l'intervention dont vous faites état, je laisserai le Contrôleur Général VALLIER s'exprimer puisqu'il connaît mieux les détails précis de cette intervention. Je devine qu'il y a une difficulté peut-être de déterminer qui était le plus approprié pour venir secourir cette personne. C'est certes fâcheux mais vous citez là un cas heureusement extrême. La moyenne de durée des interventions étant beaucoup plus courte, de l'ordre de 10 à 14 mn selon la nature des interventions et le lieu de destination et notamment la distance par rapport aux casernes.

Monsieur MULLER sur les Jeux Olympiques, nous allons traiter cela comme des manifestations sportives qui relèvent de chaque organisateur. C'est une question de responsabilité que chaque organisateur prévoit notamment les conditions de sécurité par un dialogue avec les forces de sécurité de l'Etat, police et gendarmerie, et le concours éventuel d'agents de sécurité privée comme le font déjà beaucoup d'associations ou de municipalités quand elles organisent des événements sportifs d'une certaine ampleur.

On a fait un appel avec le Président aux communes pour qu'elles indiquent quelles manifestations elles envisagent. On a demandé aussi un dossier de sécurité pour chacune d'elles. Pour l'instant, il y a eu très peu de réponses. En tout cas, c'est vraiment sur notre calendrier de travail dans les semaines à venir pour assurer avec pertinence la sécurité et promouvoir cet esprit sportif et ces valeurs de l'olympisme que vous avez bien rappelées.

Quand à la participation financière, je suis navré de vous décevoir, mais on ne peut pas, au cours de la même séance, regretter que les dépenses publiques soient trop élevées et nécessitent des coûts et, ensuite, réclamer aussi une participation financière de l'Etat pour des événements qui doivent mobiliser en local tant les associations sportives, les fédérations, les communes et l'ensemble des initiatives de ceux qui veulent promouvoir l'olympisme.

Monsieur LEBEAU, vous avez aussi deux questions.

Le Fort de Queuleu, c'est compliqué parce que la forêt est en mauvais état à la suite d'une tempête comme vous l'avez dit et que France Domaine, l'organisme de l'Etat

qui le représente comme propriétaire nous dit que ce bien n'est pas affecté. Donc, il n'est utile à personne au sein de l'Etat. Je l'ai donc proposé à la Ville de Metz et à la Métropole de Metz en leur proposant de le leur donner.

*(Rires)...*

Même donner, ils n'en veulent pas, jusqu'à présent. Nous sommes un peu dans une impasse pour l'instant mais je ne doute pas que la réflexion puisse nous aider à trouver une solution.

Sur l'aéroport, comme vous l'avez dit, cela ne relève pas de la compétence de l'Etat. Je fais seulement des constats. Il y a environ un avion par jour qui vient et repart vers un pays du Maghreb. Je ne suis pas sûr que cela contribue à l'attractivité économique de la Moselle ni de la Lorraine ni du Grand Est. Je fais un autre constat ; le Président du Conseil Régional Grand Est a demandé son avis à la Chambre Régionale des Comptes pour l'éclairer sur les décisions qu'il pourrait être amené à prendre. Mais tout cela ne relève pas de moi et mon opinion personnelle n'intéresse personne d'autre que moi.

## **CONCLUSION DU DEBAT**

**M. LE PRESIDENT.**- Merci, Monsieur le Préfet, d'avoir répondu ou essayé de répondre à toutes les interventions très diverses et très variées de mes collègues.

La démonstration est que l'on a une remontée des questions dans tous les domaines de l'action publique que se posent les populations parce que nous représentons et nous incarnons là cette collectivité de proximité. Elle est essentielle. Vous avez ici une Assemblée de vainqueurs. On peut le dire dans le cadre des Jeux Olympiques mais c'est une Assemblée de vainqueurs qui sont élus sur leur nom, aujourd'hui, dans une démarche binaire à parité ; ce qui démontre là aussi que nous sommes une collectivité totalement paritaire et représentant les différents territoires.

Quelquefois et on peut le dire aussi, je l'ai entendu et cela m'a été rappelé, dans le mode d'actions opératoires sur les territoires nous ne participons pas et nous ne gérons pas les choses avec les mêmes territoires. Par exemple, mon ami CHABANE a la chance d'avoir deux sous-préfets et deux Députés différents. En plus, il est sur deux circonscriptions législatives qui ne sont pas les mêmes circonscriptions que les sous-préfectures puisqu'il a un Sous-Préfet de Thionville et un Sous-Préfet de Forbach alors

qu'il a un Député de Thionville et un Député de Saint-Avold. Ceci démontre bien que nous sommes là dans une visibilité pour nos concitoyens tellement facile et exemplaire que tout le monde comprend tout.

Je voudrais vous remercier. Je ne voudrais pas reprendre ce qui a été dit mais je crois que c'est important. Un des éléments c'est la complémentarité des modes de transport ; c'est de cette façon que l'on aura un véritable succès dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ce n'est pas en disant "ce n'est pas moi, c'est l'autre" que l'on apportera les réponses à nos concitoyens qui se moquent complètement de celui qui fait, de celui qui paie parce qu'il faut un service de proximité.

On pourra échanger ensemble sur le contrat de Plan Etat-Région puisque l'on n'a pas encore été au bout de cette démarche et nous attendons naturellement d'aller au bout. Je vois le Président LEROY d'ici peu de temps pour évoquer cette question de la mobilité. On me dit "c'est la Région, c'est le Département, c'est l'Etat", mais on est en train de me faire financer la ligne Metz-Nancy-Lyon mais pas la (ligne ?), le déficit de fonctionnement. J'avais face à moi le responsable du SGAR et le responsable de la Région qui me disent qu'il faut apporter une contribution de tant et on pense que le Département peut apporter tant dans le budget de fonctionnement et donc de financer le déficit. C'est un exemple que je laisse à votre réflexion.

Ensuite, sur les questions financières, je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Nous le disons souvent, Monsieur le Préfet, et vous le savez, que nous assumons depuis longtemps le déficit social de ce pays. Vous nous demandez d'assumer le déficit budgétaire. Dans cette enceinte comme dans toutes les enceintes départementales, nous votons un budget en équilibre, et nous assumons 70 % de l'investissement public. C'est important de le signifier et d'appeler aujourd'hui les Départements de France, parce que je parle en leur nom en ma qualité de Vice-Président des Départements de France, à la responsabilité d'assumer le déficit de la Nation à un moment très compliqué avec la grande question qui se pose : à partir du moment où nous sommes financés par la TVA, ce n'est pas le contribuable qui paie, c'est l'utilisateur alors que nous devons assumer aussi une partie de la responsabilité du contribuable, d'assumer la charge d'un service public. Rendez-nous de la fiscalité, rendez-nous une fiscalité dynamique nous permettant d'assumer la responsabilité du dynamisme de l'action sociale, l'action publique adaptée à la situation de chacun des territoires sinon nous allons totalement

dépendre de Bercy pour assumer les politiques sociales. C'est un paradoxe. On nous dit que l'on va recentraliser et faire revivre la (DDASS) qui était exemplaire dans l'action en faveur des Mineurs Non Accompagnés, des enfants en grandes difficultés. Vous savez bien que c'est par la décentralisation que l'on a pu trouver certaines solutions.

C'est un agacement collectif -et nous sommes tous engagés- et je sais, Monsieur le Préfet, que vous ne partagez pas l'agacement parce que vous ne pouvez pas, mais vous partagez l'attention en direction de nos populations les plus fragiles dont nous avons une totale et pleine responsabilité et nous assumons totalement et pleinement cette responsabilité -je vais le dire- quoiqu'il en coûte -c'est un mot à la mode- au Département ; nous le faisons avec une totale responsabilité.

Voilà ce que je souhaitais évoquer également.

Sur les questions de réglementation. Dans ce pays, on a eu la malheureuse habitude de régler des problèmes particuliers par des mesures générales. Maintenant, on a tellement de dispositions générales que l'on ne sait plus quelles sont les mesures particulières que l'on a essayé de gérer en prenant des mesures générales. Là, cela explose parce qu'à chaque fois qu'il y avait un problème particulier, on prenait une mesure générale. C'était vrai au Parlement. Je m'en suis rendu compte. Mais c'était vrai aussi dans les grands services de l'Etat où, ensuite, ce sont les normes qui se sont superposées et qui se contredisent quelquefois aussi.

C'est cette simplification que nous attendons. Je n'utilise plus ce mot-là parce qu'une loi 3DS a été adoptée. Pour l'instant, on ne voit pas le début du commencement d'une amélioration. Je vais parler de facilitation simplement. Facilitez-nous la vie sur nos territoires et dans nos collectivités locales. C'est ce dont nous avons besoin pour agir au plus proche de nos concitoyens.

Là aussi, en votre qualité de Préfet de département, naturellement, vous partagez cette ambition de faciliter les choses, et je sais que vous, à votre place, vous le faites à chaque fois que c'est possible, et j'en porte le témoignage dans nos relations où nous pouvons faciliter les choses et agir avec intelligence, modestie mais avec un engagement de tous les instants.

Enfin, lorsque vous avez entendu tous les bancs s'exprimer, vous avez pu constater qu'ici, au sein de notre Assemblée, règne la confiance. Je crois que les débats ont été respectueux. Les expressions ont été transcourantes. C'est la démonstration que

l'on peut avoir un Parlement départemental qui fonctionne certainement mieux qu'un Parlement national où nous avons ici la voix républicaine qui s'exprime. Ces valeurs que nous partageons tous sont importantes. Soyons conscients qu'il faut que nous continuions en ce sens dans nos Assemblées en général. Et je forme le vœu que, depuis les territoires, depuis nos collectivités émerge la flamme qui traversera la France et ne sera pas qu'une flamme olympique.

## **CLOTURE DE LA REUNION**

**M. LE PRESIDENT.-** Je voudrais terminer en remerciant les services de l'Etat ainsi que les services du Département qui ont organisé ces débats. Nous allons nous tourner vers des moments importants de la Nation, de notre pays, du monde par PARIS 2024. Je voudrais déjà saluer le travail accompli par nos services dans nos comités d'engagement avec les collectivités locales. Je voudrais rendre hommage naturellement à l'ensemble de nos services et, en particulier, aux services de police et de gendarmerie qui seront mis au front et qui le seront également avec nos services départementaux puisque, là aussi, nous avons demandé et j'ai demandé au Directeur Général des Services qu'il y ait également une réflexion globale pour la présence de nos services parce que nous y serons de façon significative eu égard à la place que tient la Moselle dans ces organisations à vos côtés, Monsieur le Préfet. Je voudrais rendre hommage également à nos services de sécurité en général qui assumeront la sécurité de nos concitoyens et de tous les publics qui vont converger vers la France et qui verront, je l'espère, une France et une République protectrice à la fois pour ceux qui vont pratiquer mais également pour ceux qui vont pouvoir mesurer l'attractivité et que nous puissions démontrer combien la France et la Moselle sont des territoires attractifs et une France et une Moselle qui partageront cette ambition d'accueillir l'ensemble des publics qui vont converger vers ici.

Monsieur le Préfet, merci encore. Un grand merci. Ces débats sont très importants parce qu'ils nous permettent d'échanger, d'entendre la parole de l'Etat, d'entendre l'expression de notre Préfet et des services de l'Etat et ce qui vous permet à vous d'entendre également l'expression des collectivités territoriales et la nôtre en particulier, notre Assemblée et les services qui sont à nos côtés que je remercie également.

On va répondre maintenant, Monsieur le Préfet, à votre invitation, à ce moment de convivialité qui, pour nous, est toujours un moment très agréable, où l'Etat et la Moselle se retrouvent autour d'une table. Je sais combien vous êtes attaché à ce que cette table soit garnie par les produits mosellans.

Merci à vous.

*(Applaudissements)...*

*(La séance est levée à 13 heures 14).*

**SOMMAIRE**

ACCUEIL DE M. LE PREFET DE LA MOSELLE ET DU CORPS PREFECTORAL – OUVERTURE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE .....	1
LISTE D'EMARGEMENT .....	1
ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT .....	2
PRESENTATION DU DEROULEMENT DE LA SEANCE .....	8
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT PAR M. LE PREFET DE LA MOSELLE.....	8
DEBAT : QUESTIONS/REPONSES .....	22
CONCLUSION DU DEBAT .....	82
CLOTURE DE LA REUNION .....	85



**LISTE DES INTERVENTIONS**

M. WEITEN PRESIDENT .....	1, 2, 8, 21, 22, 26, 27, 30, 32, 33, 35, 37, 39, 40, 44, 46, 47, 48, 52, 54, 55, 57, 61, 63, 65, 68, 69, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 82, 85
M. LE PREFET TOUVE .....	2, 8, 26, 32, 40, 48, 57, 66, 75, 80
Mme AMBROSIN-CHINI .....	72
M. BENIMEDDOURENE .....	39
Mme BORYSIK .....	54
M. CHABANE .....	44
M. DICK .....	64
M. DIDIOT .....	46
M. FOURNIER .....	22, 26
M. FREYBURGER .....	27
Mme HIMER .....	41
Mme KLEBER-MASET .....	52
Mme KUNTZ .....	37
Mme LAPAQUE .....	55
M. LEBEAU .....	79
M. MULLER .....	77
Mme PASTOR .....	35
M. PREMON .....	42, 58
Mme REBSTOCK .....	69
M. REICHHELD .....	76
Mme ROMILL .....	31
M. SACCANI .....	61
Mme SCHNEIDER .....	33
M. SOUILLER .....	51

M. SUCK.....	68
M. TACCONI .....	73
Mme TONIN .....	47
M. WEIS .....	71

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL  
DE LA 1<sup>ère</sup> REUNION EXTRAORDINAIRE DE 2024**

**Journée du 21 mars 2024**

**Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 17 juin 2024**

Secrétaire de séance



Mme Christelle LORIA-MANCK

Le Président du Département de la Moselle



Patrick WIETEN